

Depuis 1928, le seul journal de langue française en Alberta

Meilleur journal de l'année

Prix RACHEL GUÉRETTE

Association de la presse francophone

50¢

Edmonton, le vendredi 22 décembre 1989

Vol. 23 n° 51 - 16 pages

Deux Franco-Albertaines honorées

à lire en page 3

Un Bonnyvillois présidera

à lire en page 5

100 ans d'histoire canadienne

à lire en page 8

SOMMAIRE

22/12

• Saint-Paul

Il y aura, il n'y aura pas d'école française, qui sait?



Après cinq ans de démarches et d'attente les parents de la région de Saint-Paul ne savent toujours pas s'ils auront une école française. Ici une assemblée de parents, à Mallaig, il y a un an, lors de la tournée organisée à la suite de la publication du rapport de LRT Consulting qui déterminait qu'il y avait assez d'élèves pour justifier la création d'une école française.

par JACQUES BEAUPRÉ

Les tenants de l'école française à Saint-Paul auront eu une victoire de courte durée. Jeudi le 14 décembre, la Commission scolaire de la ville (#2228) se prononçait unanimement pour l'ouverture d'une école française pour accueillir les élèves de la 1ère à la 6e année. Les commissaires y mettaient toutefois trois conditions dont celle que la Commission scolaire du comté, la no 19, signe une entente de partage de frais. Le lendemain, soit le 15 décembre, les commissaires de la Commission scolaire no 19 se sont prononcés contre l'ouverture de l'école française. Le président, Dwayne Lindberg, dit que sa commission offre déjà des programmes pour francophones minoritaires à l'école de Mallaig ainsi qu'aux écoles Racette et Élémentaire, toutes deux à Saint-Paul. Monsieur Lindberg ne voit donc pas pourquoi ouvrir une autre école. Il propose donc d'améliorer les programmes existants mais il n'est pas question d'en faire plus, à moins que la Cour suprême en décide autrement dans l'affaire Bugnet-Mahé. Il se dit par ailleurs déçu de ne pas avoir été consulté par la Commission no 2228.

Le président de la Société des parents pour l'éducation francophone, Vital Ouellette, se dit heureux de la décision de la commission 2228 mais déçu de la position prise par la commission du comté. «On aurait crû, dit-il, que le comté aurait pris l'opportunité que lui tendait la Commission scolaire no 2228».

Après avoir étudié la position des deux commissions, les membres de la Société des parents, réunis le 18 décembre, ont décidé d'aller rencontrer au plus tôt les deux autres parties. Monsieur Ouellette croit qu'il est possible d'en arriver à une entente mais dans le cas contraire il n'exclut pas la possibilité d'aller en appel devant le ministre de l'Éducation, comme le permet la loi scolaire.

Les parents manquent toutefois de temps. Dans sa décision, la Commission scolaire no 2228 a mis certaines conditions dont celle que l'entente avec l'autre Commissoin scolaire soit signée avant le 31 janvier 1990. La Commission scolaire de la ville exige aussi que le nombre d'inscriptions soit au moins aussi élevé que ce qu'indiquaient les sondages, soit de 57 à 62 élèves pour les niveaux de la 1ère à la 6e année. La deuxième condition est que l'école New Hope soit disponible, comme prévu, pour septembre 1990. Présentement cette école dessert les élèves handicapés qui ne sont pas encore intégrés dans les classes régulières. La Commission prévoit que ce processus d'intégration sera terminé pour septembre. Mais la condition majeure demeure la participation financière de la Commission scolaire du comté. Le surintendant de la commission no 2228, François Boulet, dit que l'établissement d'une école française à New Hope entraînera plusieurs frais dont le réaménagement, la bibliothèque, etc. Sa commission ne veut pas assumer seule ces frais d'autant plus que, selon les sondages, environ 70% des élèves de la future école française habitent le territoire du comté.

La question des coûts a d'ailleurs aussi été soulevée par le président de l'autre Commission scolaire, Dwayne Lindberg. Il s'est plaint que l'offre de la Commission no 2228 n'inclut pas de limite de dépenses.

Les parents entendent balayer l'argument des coûts pour tenter de faire renverser la décision de la Commission scolaire du comté. Dans les autres écoles françaises, dit Vital Ouellette, les coûts de départ (d'aménagement) ont toujours été payés par le gouvernement. Quant à l'argument des nombres, dit le président sortant de la Société, Georges Leroux, il n'y a pas là d'obstacles majeurs parce que «comme partout ailleurs, quand le programme sera disponible, il y en a beaucoup d'autres qui vont l'appuyer. C'est très possible qu'on ait plus d'élèves que ce à quoi ils s'attendent».

Malgré l'opposition de la Commission scolaire no 19, les parents sont un peu plus optimistes. Le seul problème, dit Vital Ouellette, c'est qu'à chaque fois que tu entreprends une nouvelle étape c'est long. C'est toujours une inquiétude que l'école pourrait ne pas ouvrir ses portes en 1990».

Une expérience inoubliable en Namibie

à lire en page 5



Guérin Ouellet en poste dans le village d'Ongulayanetanga.

Au national...

• Alberta

La Société canadienne des postes nie toute discrimination linguistique

par JACQUES BEAUPRE

Les Edmontoniens ne sont pas les seuls à avoir des problèmes à faire livrer leurs lettres adressées en français. Le bureau du Commissaire aux langues officielles, à Ottawa, a confirmé que des plaintes semblables ont été déposées en Ontario, dans les Prairies, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick. La Société canadienne des postes, par la voix de son gérant national des langues officielles, Robert Gauthier, nie toutefois qu'il y ait de la discrimination linguistique.

La question de la discrimination a été soulevée après qu'une Edmontonienne, Christiane Godbout, se soit plainte que certaines lettres correctement adressées en français étaient retournées avec la mention «mauvaise adresse». Depuis qu'elle a rendu sa plainte publique, d'autres organismes ont reconnu avoir le même problème.

Selon Robert Gauthier, il n'y a pas, il n'y a jamais eu de discrimination linguistique à la Société canadienne des postes. Selon Monsieur Gauthier, il s'agit plutôt d'erreurs ce qui est normal, dit-il, puisque les employés de la Société manipulent des millions de lettres chaque jour. Le même problème, ajoute Monsieur Gauthier, existe en anglais.

Au cours de l'année, sept plaintes ont été déposées, alors qu'en 1988, une seule plainte a été enregistrée. «Je ne sais même pas, dit Monsieur Gauthier, si dans tous les cas les plaintes étaient bien fondées parce que dit-il, dans certains cas, les lettres sont tout simplement mal adressées».

Monsieur Gauthier n'a toutefois pas pu expliquer pourquoi les cinq lettres retournées étaient toutes adressées en français. La Société a cependant décidé de réagir. Immédiatement après avoir été informé du problème, Monsieur Gauthier a demandé à la responsable des langues officielles pour la Société canadienne des postes, région Foothills, Yolande Yelle, de rencontrer les organismes francophones pour discuter de la situation. La date de cette rencontre n'a pas encore été divulguée, mais elle devrait avoir lieu au retour du congé des Fêtes.

Au bureau du Commissaire aux langues officielles, à Ottawa, on voit le problème sous un autre angle. Le commissaire a jugé bon de regrouper les plaintes au niveau national.

«Cette année, dit le responsable du dossier, Dave Phillips, on a reçu des plaintes d'un peu partout au pays». Monsieur Phillips n'est toutefois pas prêt à accuser la Société de discrimination. «Dans un cas traité récemment en Ontario, dit-il, les postes ont simplement rappelé aux employés les mots clés qui sont utilisés lorsqu'une lettre est adressée en français (comme rue, boîte postale...). Cela, dit Dave Phillips, a permis de régler le problème. Selon Monsieur Phillips il est toutefois trop tôt pour conclure puisque la plupart des plaintes sont encore à l'étude.

• L'affaire Gautreau

Quand une contravention prend des proportions gigantesques

(A.P.F.) - Comme c'est maintenant devenu une habitude au Canada français, une contravention rédigée uniquement en anglais est en train d'épicer le débat linguistique et cette fois, c'est le Nouveau-Brunswick qui en fait les frais.

Au mois de novembre dernier, un juge de la Cour du banc de la Reine du Nouveau-Brunswick donnait raison à Ricky Joseph Gautreau et statuait que ce dernier avait le droit constitutionnel de recevoir son billet de contravention dans la langue de son choix. Le juge Richard s'appuyait sur un article de la Charte canadienne des droits et libertés selon lequel, le public a le droit dans cette province d'employer le français ou l'anglais pour communiquer avec les bureaux et les institutions de la législature ou du gouvernement, ou pour en recevoir les services. Estimant que les droits constitutionnels de M. Gautreau avait été violés, le juge Richard annulait tout bonnement la poursuite judiciaire.

À l'époque, la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick avait qualifié ce jugement «d'historique», parce que le juge avait donné une interprétation large de ce qu'est une institution du gouvernement. Avec ce jugement, le policier devenait un fonctionnaire au service d'une institution gouvernementale, c'est-à-dire le corps policier, et était donc tenu de faire une offre active «au client» dans les deux langues officielles.

Aujourd'hui la SAANB crie à la trahison et dénonce le gouvernement du Premier ministre Frank McKenna, parce que le procureur général a décidé un mois plus tard d'en appeler de ce jugement.

En résumé, le gouvernement conteste le jugement Richard, parce qu'il considère qu'une sommation n'est pas une communication ou un service d'un bureau d'une institution du gouvernement provincial. Il fait également référence à un autre article de la Charte, qui précise que chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux et dans tous les actes de procédure. Autrement dit, le policier a le droit constitutionnel de travailler dans la langue de son choix. Enfin, le procureur général est inquiet du précédent créé par le juge Richard, qui rend maintenant possible l'interruption et l'annulation d'une poursuite judiciaire. On croit que le processus judiciaire pourrait être ainsi facilement paralysé par des avocats.

Pour compliquer encore davantage les choses, un autre juge de la Cour du banc de la Reine reconnaissait récemment le droit pour un policier de rédiger dans sa langue maternelle, un certificat d'analyse du taux d'alcool dans le sang d'un conducteur, et non dans la langue de l'accusé. Le certificat, estime le juge, n'est pas un service du gouvernement mais un acte de procédure judiciaire.

«Il devrait faire appel au jugement qui restreint les droits, et non du jugement qui élargi les droits» estime le directeur général de la SAANB, Norbert Roy.

Consternée et indignée, la SAANB n'a pas mis les gants blancs avant de réagir à la décision du procureur général de la province. «Si c'est le genre de promotion (linguistique) dont parle M. McKenna dans l'accord du lac Meech, les communautés canadiennes-françaises de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont plus rien à envier aux Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick, puisque comme MM Devine et Getty, M. McKenna tente d'abolir nos droits linguistiques» lit-on dans un communiqué émis par l'organisme acadien.

La Fédération des francophones hors Québec a emboîté le pas, et s'est rangée derrière la SAANB. «Il s'agit d'une décision qui nous consterne compte tenu des propos que tient le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, sur la promotion et l'amélioration des droits des minorités francophones, déclare le président Guy Matte, selon qui le Premier ministre McKenna tient deux discours, selon qu'il s'adresse à la nation canadienne ou à sa province.

Ironiquement, le gouvernement provincial annonçait quelques semaines avant cette tempête linguistique, que les Acadiens auraient désormais le droit d'être compris dans leur langue maternelle, devant les tribunaux relevant du gouvernement provincial.

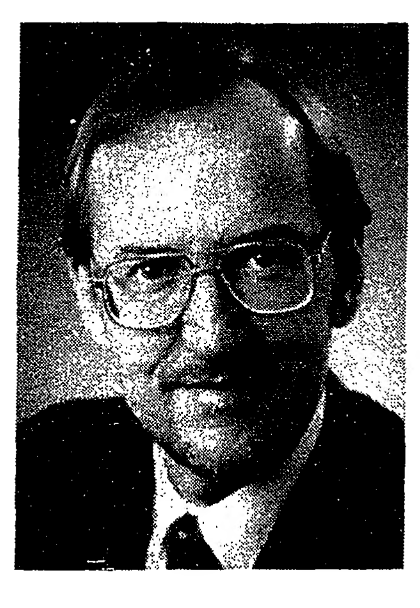
• Ottawa

Frank McKenna tient un discours contradictoire, selon la F.F.H.Q.

La Fédération des francophones hors Québec a appris avec stupéfaction que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a l'intention de faire appel du jugement Richard portant sur l'affaire Gautreau qui traite des droits linguistiques dans cette province.

«Il s'agit d'une décision qui nous consterne compte tenu des propos que tient le Premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, sur la promotion et l'amélioration des droits des minorités francophones. C'est à n'y rien comprendre» a déclaré le président, Guy Matte.

L'affaire Gautreau porte sur le droit des citoyennes et citoyens de recevoir les services des institutions du Nouveau-Brunswick dans la langue de leur choix. Le jugement Richard, extrêmement favorable à l'égalité de statut des deux langues officielles de la province, confirme ce droit.



Guy Matte

La F.F.H.Q. appuie la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick (S.A.A.N.-B.) qui a souligné l'esprit contradictoire et l'incohérence des propos et des gestes de M. Mckenna à l'endroit de la communauté acadienne.

«Le Premier ministre McKenna tient deux discours, selon qu'il s'adresse à la nation canadienne ou à sa province» de faire remarquer le président de la F.F.H.Q.

La Fédération, de conclure M. Matte, entend appuyer les démarches qu'entreprendra la S.A.A.N.-B. afin de faire entendre raison à M. McKenna pour que celui-ci revienne vers une position favorable à sa population acadienne, non seulement en paroles mais dans les faits.

La Fédération des francophones hors Québec est un organisme national voué à la défense des droits des francophones au Canada en dehors du Québec. Cette fédération regroupe les associations francophones de neuf provinces et deux territoires ainsi que des associations nationales à vocation sectorielle.

• National

Certificat du mérite civique... on recherche des candidats!

par JACQUES BEAUPRE

Le Secrétariat d'État est à la recherche de candidats pour l'obtention de l'un des 25 Certificats du mérite civique. Ces certificats sont décernés annuellement pour «honorer les Canadiens et les Canadiennes qui mettent en lumière les droits et les responsabilités des citoyens canadiens, qui aident leurs concitoyen(ne)s à participer pleinement à la société et qui oeuvrent à la promotion des grands principes» comme la liberté, la justice, l'égalité et le respect de la diversité.

Toute personne peut présenter le nom d'un ou d'une candidat(e) en obtenant un formulaire auprès du bureau du Secrétariat d'État.

Les candidat(e)s doivent avoir apporté une contribution importante à la citoyenneté canadienne et être reconnus dans leur milieu pour leurs réalisations. Parmi les activités admissibles, on retrouve celles qui rassemblent les Canadiens de différentes origines en vue d'atteindre un objectif civique commun ou les projets ayant trait aux droits de la personne à la Charte canadienne des droits et libertés.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 31 décembre. Secrétariat d'État, salle 220, 9700 rue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4C3 ou Secrétariat du Certificat du mérite civique, Multiculturalisme et Citoyenneté Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0M5.

À la 3...

• Girouxville

La population veut avoir l'école secondaire Héritage dans sa paroisse

La population de Girouxville a décidé d'inviter l'établissement de l'école secondaire Héritage dans sa paroisse, lors d'une réunion spéciale à laquelle assistaient une trentaine de représentants des organismes locaux et les membres du Conseil du village, le mercredi 13 décembre. La résolution suivante fut approuvée après trois heures de consultation: «Que pour le maintien et l'enrichissement économique, politique, religieux, culturel et social de Girouxville, le Conseil municipal demande au Conseil scolaire de High Prairie d'entreprendre les négociations nécessaires avec le Conseil scolaire de Saint-Isidore pour que l'école secondaire Héritage soit établie en permanence à Girouxville».

Cette résolution serait présentée officiellement au Conseil de High Prairie le 9 janvier prochain. Cependant, les paroissiens ont demandé à M. Daniel Dussault, Commissaire local et Président dudit conseil scolaire et Charles MacKell, Commissaire de Saint-Isidore d'en discuter avec leurs collègues et administrateurs le plus tôt possible.

Depuis le printemps dernier, les organismes de Girouxville ont retenu les services de LTR Consulting Group pour les aider à développer un projet de développement communautaire et de relance économique. Le projet d'un centre scolaire et communautaire pour la Rivière-la-Paix suscite beaucoup d'intérêt dans cette petite communauté francophone.

Le Conseil municipal, et les sociétés de développement économique et de développement culturel et éducatif collaborent étroitement depuis le printemps dernier à élaborer des champs d'entente et de planification.

Mercredi dernier, le 13 décembre se tenait la deuxième réunion plénière pour faire le point. La soirée était présidée par Madame Edna Anctil et animée par Lionel Rémillard, Conseiller de la communauté.

Les participants ont révisé leurs besoins: économiques, politiques, religieux, récréatifs, éducatifs, sociaux et culturels pour les différents groupes d'âge de leur société, les jeunes, les familles les adolescents et les aînés. Ensuite vint la tâche d'établir les priorités. Le débat tourna surtout autour du centre scolaire communautaire et du grand projet de décentralisation de l'éducation française dans la région, tel que proposé par le Conseil scolaire de Saint-Isidore.

Au point de vue d'emplacement, Girouxville occupe une place stratégique et de plus, peut offrir une grande et moderne école. Quinze ans passés, il y avait 400 élèves de la maternelle à la 12e année. Aujourd'hui, il en reste 116. «L'école secondaire Héritage est une question économique surtout et cette fois nous ne manquerons pas le train qui passe pour la dernière fois» concluait M. Henri-Paul Blanchette, Maire du village de Girouxville.

• Jean-Côté

L'école Héritage reçoit une bonne note du sous-ministre de l'Éducation

par JACQUES BEAUPRÉ

Le sous-ministre de l'Éducation, Reno Bosetti avait des félicitations pour les dirigeants de l'école Héritage lorsqu'il les a rencontrés, le 12 décembre dernier. «C'est un bon programme, c'est une bonne école» a affirmé Reno Bosetti.

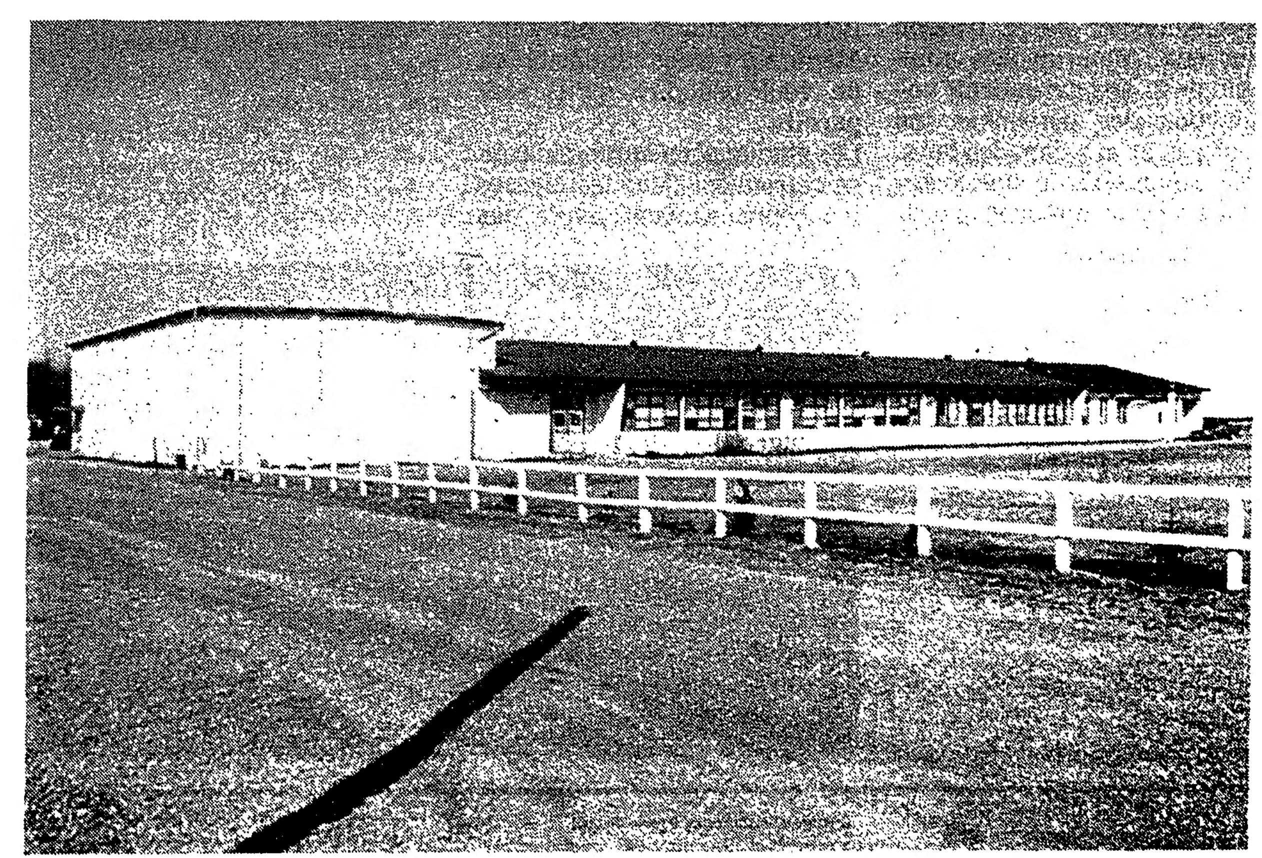
Cette rencontre avait lieu pour examiner les progrès réalisés à l'école Héritage depuis sa création et les moyens pour l'aider à résoudre ces difficultés, notamment le manque d'espace adéquat pour les élèves du secondaire. Les deux parties ont aussi abordé le plan d'expansion du Conseil de Saint-Isidore. Ce dernier veut assurer la mise en place d'une gamme complète de services d'éducation, de la maternelle à la 12e année. Pour le moment, l'école Héritage accueille les élèves de la première à la 10e. Le Conseil propose d'ouvrir une 11e en 1990 et une 12e en 1991. Il veut aussi offrir des services de la maternelle à la 3e année dans deux autres villes de la région de Rivière-la-Paix pour accomoder les parents qui n'aiment pas que les jeunes enfants voyagent de longues distances en autobus.

Le Conseil entreprendra au cours des prochaines semaines des pourparlers avec les autres commissions scolaires de la région en vue de s'assurer que tous les francophones puissent avoir accès à une école homogène française.

La vice-présidente du Conseil, Madeleine Bergeron, dit que les félicitations de Monsieur Bosetti vont sans doute encourager les parents, les enseignants, les conseillers et les administrateurs de l'école Héritage. Elle espère aussi que ces propos encourageront les parents francophones qui n'envoient pas leurs enfants à l'école Héritage, à examiner de plus près les services offerts par cette école.



Assisterons-nous en septembre prochain à Girouxville à l'ouverture de la phase deux de l'école Héritage? (Photo d'archives prise lors de l'ouverture officielle de l'école Héritage en février 1989.)



École Héritage de Jean-Côté.

• Alberta

Deux Franco-Albertaines honorées pour leur bénévolat

par JACQUES BEAUPRÉ

Deux Franco-Albertaines ont été honorées par le ministre de la Culture pour leurs contributions exceptionnelles, à titre de bénévoles, au développement de leur communauté. Lise Holeton de Saint-Paul et Simone Laberge de Girouxville ont toutes deux reçues un «Achievement Award», un prix décerné annuellement par le gouvernement de l'Alberta. Les deux récipiendaires ainsi que les autres Albertains sélectionnés ont été honorés cet automne au cours d'une soirée de gala présentée en leur honneur dans la capitale.

LISE HOLETON:

Lise Holeton est bien connue de la communauté francophone de Saint-Paul et de la communauté artistique de l'Alberta. Madame Holeton a été honorée «pour sa promotion des arts et de la culture d'expression française». Depuis 16 ans qu'elle est à Saint-Paul, elle a été coordonnatrice de l'école des Blés d'Or et directrice artistique de cette troupe professionnelle de danses folkloriques. Lise Holeton siège également au bureau de direction du Conseil albertain des arts folkloriques et représente l'Alberta au Conseil national. Elle est aussi directrice du Alberta Foundation for Performing Arts et du Cultural Heritage Council. Elle a travaillé à la promotion du français au collège Lakeland en plus d'être nommée citoyenne de l'année, à Saint-Paul, en 88.

Depuis son arrivée à Saint-Paul en 1973, Madame Holeton n'a pas cessé de faire du bénévolat. Récemment, dit-elle, elle a commencé à être plus attentive aux personnes âgées «parce qu'elles ont tellement fait durant leur vie». Sa plus récente contribution est d'avoir fait la recherche historique sur le développement de Végreville en plus d'avoir participé à l'organisation de la journée d'hommage aux pionniers francophones qui ont fondé Végreville il y a 105 ans.

SIMONE LABERGE:

Simone Laberge de Girouxville a été honorée à la suite d'une recommandation de la régionale de Rivière-la-Paix de l'A.C.F.A. où elle a été bénévole durant près de 15 ans. Le gouvernement albertain lui a décerné son «Achievement Award» «pour avoir eu une contribution exceptionnelle à la préservation de la culture française en Alberta. Madame Laberge s'est faite connaître dans les domaines des communications, de l'éducation, de la recherche historique et des arts. Elle fut correspondante au journal *Le Franco* et au *Smoky River Express* durant de nombreuses années. Elle a aussi été à l'origine des pressions qui ont permis que la télévision française de Radio-Canada puisse être captée dans la région. Au niveau de l'éducation, Simone Laberge a été la première coordonnatrice de l'Éducation permanente à l'extérieur d'Edmonton. L'actuel directeur de l'Éducation permanente Jean Johnson travaillait alors dans cette région «c'était une femme extraordinaire qui était toujours dévouée». Le projet de la région de Falher était un projet pilote et c'est le travail de Simone Laberge qui a prouvé qu'il était possible d'implanter l'Éducation permanente à l'extérieur d'Edmonton. Madame Laberge a aussi été membre fondatrice de la Société historique et généalogique de Smoky River et membre de la Société historique de Girouxville. Elle s'est aussi faite connaître comme coordonnatrice d'activités pour les jeunes et membre fondatrice de la troupe de danse folklorique de Girouxville.

Après s'être retirée du bénévolat pour des raisons de santé, Simone Laberge a laissé l'image d'une femme qui bougeait, d'une bénévole qui acceptait de faire du travail bénévole n'importe où, n'importe quand.

Des promesses, des promesses...

Une lueur d'espoir est apparue dans la lutte de la Société des parents pour l'éducation francophone pour l'obtention d'une école française à Saint-Paul. En effet, la Commission scolaire de la ville de Saint-Paul, district no 2228 faisait savoir qu'elle avait accepté **unanimement** d'offrir un programme de français en septembre 1990 dans un local séparé en l'occurence l'école New Hope, à la condition qu'elle soit vacante et prête à compter du 15 août 1990. Voilà un fait nouveau qu'il est important de souligner.

Toutefois, elle demande à la Commission scolaire du comté de Saint-Paul, district no 19 d'en venir à une entente avec elle pour payer les frais d'instruction des étudiants provenant du district no 19 selon les dispositions de la nouvelle Loi scolaire et qu'elle prenne une décision en ce sens avant le 31 janvier 1990. Nous comprenons que cette assemblée spéciale, tenue le 14 décembre dernier, avait pour but d'approuver l'établissement d'un programme de français langue première, mais le document officiel dit clairement: «Conditional Approval of French Language School». Eh oui, il y a une condition... ce n'est pas nouveau.

La mauvaise nouvelle, c'est que la Commission scolaire du comté de Saint-Paul, district no 19, maintient **unanimement** sa position. Elle base sa décision sur l'étude de 1989 sur l'éducation en langue française dans la région de Saint-Paul et sur la cause Bugnet, et veut attendre la décision de la Cour suprême du Canada avant de prendre sa décision.

La Commission scolaire du comté de Saint-Paul maintient qu'elle a déjà un programme de français en place à Mallaig qui, selon elle, répond aux besoins de la minorité francophone. Ce programme est en fait le programme d'immersion pour anglophones, offert à la majorité d'étudiants francophones fréquentant l'école de Mallaig. La Commission scolaire rejette aussi les cinq points du mémoire présenté par la S.P.E.F. le 13 mars 1989.

La no 19 refuse carrément de bouger et étant donné que 70% des étudiants qui, selon les sondages fréquenteraient la nouvelle école en septembre 1990, provient de son district, il est évident qu'elle perdrait de grosses plumes.

Éditorial

Quand on regarde ce dossier depuis cinq ans, il est évident que ces deux commissions scolaires se lancent la balle. Il n'y a aucune volonté politique de la part de ces élus de régler une fois pour toutes ce problème. On met en péril l'avenir de centaines d'enfants sous toutes sortes de prétextes qui sont plus ou moins valables.

Pourtant ces commissaires ont été élus pour prendre des décisions au nom des contribuables, des payeurs de taxes, mais leur esprit d'indécision laisse sérieusement à réfléchir. L'une se retranche derrière une condition, celle de voir l'autre accepter de collaborer. La 2228 pourrait établir l'école sans aide comme cela s'est fait à Jean-Côté et laisser les parents forcer la 19 à payer sa part des frais. Quant à la 19, elle se retranche derrière la décision de la Cour suprême dans le cas Bugnet. Et la partie de baseball continue au dépend de citoyens qui paient des taxes et qui ont droit à une éducation dans leur langue maternelle.

Et Jim Dinning, le ministre de l'Éducation ne facilite pas la chose en laissant les commissions scolaires se débrouiller avec le problème à l'intérieur d'une Loi scolaire très vague.

C'est dommage. Oui, c'est dommage, quand on voit l'évolution rapide et phénoménale de l'école Héritage à Jean-Côté. Ce pourrait être le cas à Saint-Paul. Il est prouvé que lorsque l'on établit une école française dans une région et que l'éducation qui y est dispensée est de haute qualité, les parents francophones y envoient leurs enfants, les preuves sont faites à la grandeur du pays. Alors, qu'attendent les commissions scolaires de Saint-Paul pour montrer qu'ils n'ont pas peur des défis et qu'ils prennent leurs responsabilités, qu'ils sont des politiciens qui veulent se mettre au diapason?

La 2228 a changé sa position suite à la rencontre qu'elle a eue avec Jim Dinning dernièrement, pourquoi? Et pourquoi la 19 ne veut-elle rien entendre? Mystère et boule de gomme.

Si rien ne débouche d'ici la fin du mois de janvier prochain, les parents de Saint-Paul devront inévitablement exercer de fortes pressions sur le ministre de l'Éducation pour qu'il dénoue l'impasse, pour qu'il force les commissions scolaires à passer dans les plus brefs délais à l'action. Il faut que cette lutte cesse au plus tôt de se faire sur le dos des étudiants dont l'avenir est pris en otage. Il est inacceptable que, dans un pays libre comme le Canada, la minorité de langue officielle doive se battre pour faire reconnaître ses droits.

Les commissions scolaires de Saint-Paul promettent et promettent, laissent de faux espoirs aux parents et aux enfants Franco-Albertains. Qu'attendent-elles pour passer à l'action?

PIERRE BRAULT

Commentaire

Des victimes, pourquoi?

Depuis le massacre des 14 étudiantes à l'École Polytechnique de Montréal survenu le 5 décembre dernier, la principale question est toujours: POURQUOI?

Pourquoi 14 innocentes victimes? Pourquoi toutes des jeunes femmes à l'aube d'un avenir très prometteur? Pourquoi à l'École Polytechnique de Montréal? Pourquoi treize victimes tuées par balles et une seule poignardée? Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi?

Cette tragédie a non seulement bouleversé le monde universitaire mais le monde entier. Des réactions sont parvenues de tous les coins du monde. Après la surprise, les réactions émotionnelles, on en est maintenant à une analyse rationnelle.

Marc Lépine n'est pas un fou, un dément ou un sadique. Au contraire, l'enquête de la police tend à prouver qu'il était très intelligent.

Cette terrible tragédie devrait permettre à tous les Canadiens d'examiner leur attitude face aux femmes et en particulier aux hommes de se demander la signification profonde d'être un homme dans une société en constant changement.

Les psychanalystes s'entendent pour dire que, si les 14 femmes sont des victimes, Marc Lépine est aussi une victime. Il est une victime de l'échec d'un mariage, d'un père violent. Il est une victime de la société, cherchant vengeance pour sa triste condition. Il avait besoin de l'amour et de l'affection des femmes comme il avait besoin, enfant, de l'amour de sa mère. Mais tout n'était que déception chez-lui. Aussi ne trouvant pas ce qu'il cherchait, l'amour, sa frustration n'a cessé d'augmenter et il en est venu à envier les femmes ambitieuses, les femmes qui prennent de plus en plus leur place et plus souvent qu'autrement la place des hommes dans la société actuelle.

Depuis quelques décennies les mouvements féministes ont lancé le défi aux hommes de se sentir moins inférieurs; de mieux contrôler leurs émotions, comme tout adulte devrait le faire; de se tenir debout et de ne pas toujours aller pleurer sous les jupes de leur mère.

Il n'en reste pas moins qu'il y a beaucoup d'hommes dans notre société qui ont de la difficulté à s'ajuster, à accepter cette évolution normale de la gente féminine qui veut sa propre identité et être reconnue à valeur égale. Marc Lépine était l'un de ceux-là.

Il est évident que l'horrible phénomène de la violence dans notre société, véhiculée par d'innombrables moyens de communications va en prendre pour son rhume au cours des prochains mois et des prochaines années et il est grand temps qu'on y voit.

Si cette tragédie amène la société à s'interroger sérieusement, à faire le point sur la violence et incite les mouvements pacifistes à offrir des solutions positives à une situation si négative, le sacrifice de Marc Lépine et de ces 14 jeunes femmes n'aura pas été vain et inutile.

PIERRE BRAULT

Lettres ouvertes

Âge limite pour boire

Monsieur le Rédacteur en chef,

Présentement, l'âge minimum pour boire est 18 ans. Je suis en désaccord avec cette loi, parce que certaines personnes de 16 ans et plus peuvent paraître 18 ans. Mais si l'âge requis était augmenté à 21 ans; beaucoup de personnes de 16 et plus ne pourraient pas boire, car il est plus difficile de paraître 21 ans que ce l'est de paraître 18 ans.

Aussi, il me semble que les personnes de 21 ans sont plus responsables que celles de 18 ans.

Je tiens compte que beaucoup de jeunes convainquent les plus âgés d'acheter de la boisson pour eux. Mais un âge minimum de 21 ans garantirait une réduction des personnes qui n'ont pas 21 ans dans les bars.

En conclusion, je suis fortement en désaccord avec la présente loi concernant l'âge minimum de boire.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédateur en chef, mes salutations distinguées.

Donald Papp
Bonnyville, Alberta

Français vs immersion

Monsieur le Rédacteur en chef,

N'y a-t-il pas une différence entre des classes francophones et d'immersion? J'ai toujours pensé qu'il y en avait une. Même certains professeurs de français partagent la même opinion que moi.

Alors pourquoi que dans certain cas, les classes d'immersion sont placées dans les classes francophones?

Les deux classes n'apprennent pas les mêmes choses. Leur curriculum est différent. Même s'il y a des similarités ça ne veut pas dire qu'ils sont pareils.

Les étudiants en immersion qui se retrouvent dans les classes francophones vont avoir des problèmes. Comment est-ce que je sais?

C'est parce que je suis une élève d'immersion qui se retrouve dans un classe francophone.

Pour moi, ça n'a pas de sens. C'est comme mettre un Japonais dans une classe chinoise. Pas aussi pire mais c'est le même principe.

Il est prouvé que les étudiants d'immersion ne comprennent pas aussi bien que ceux qui sont francophones.

Pourquoi est-ce que les élèves en immersion doivent souffrir de cette situation. Ce n'est pas juste!

Si je comprends pas un texte qu'est-ce que je peux faire avec les questions? Mon français n'est pas aussi avancé que les francophones.

Je vous le redemande: «N'y voyez vous pas une différence?»

Veuillez agréez, Monsieur le Rédacteur en chef, mes sincères salutations.

Colette Primeau
10e année (immersion)
École Notre-Dame
Bonnyville, Alberta

Pensée de la semaine...

Comme l'amour, l'amitié n'a pas besoin de beaucoup de paroles

(Félix Leclerc)

NOS EXCUSES!

Lors de la présentation du Cahier spécial du 40e anniversaire de CHFA dans l'édition du 17 novembre 1989, nous avons malheureusement omis de faire la mention suivante: Les textes ont été puisés d'un document intitulé: «La radio et la télévision françaises en Alberta, 1949-1987». Ce document a été écrit par M. Guy Pariseau sur commande de la Société Radio-Canada, région de l'Alberta. La publication de ce document est limitée à 50 exemplaires et est la propriété de la Société Radio-Canada, région de l'Alberta.

Nous nous excusons sincèrement auprès de M. Guy Pariseau et de la Société Radio-Canada pour cette omission et les inconvénients qu'elle a pu causer.

La Direction



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF Association de la Presse francophone

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Journaliste: Jacques Beaupré
Correspondant national: Yves Lusignan
Mise en page: Michel Raymond
Photocomposition: Denise Lamoureux

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
8923, 82e Avenue
Edmonton (Alberta)
T6C 0Z2
Tél.: (403) 465-6581

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de **Westweb Press** à Edmonton, Alberta.

Nouvelles régionales

• Fort McMurray

Une expérience inoubliable en Namibie à partager

par JACQUES BEAUPRÉ

Le 22 novembre dernier Guérin Ouellet revenait d'un séjour d'un mois en Namibie. À titre de représentant des Nations-Unies, pour le Canada, Guérin Ouellet avait pour tâche de surveiller le déroulement des élections générales, les premières élections démocratiques de l'histoire namibienne.

Exactement un mois après son retour, Monsieur Ouellet parle d'une expérience inoubliable, parce que plus qu'une participation à une élection, son voyage en Namibie lui a permis de découvrir un autre monde, celui des pays du Tiers-Monde, le groupe des pays les plus pauvres de la planète. «C'était une façon directe d'ouvrir les yeux et de voir que le besoin dans les pays du Tiers-Monde est réel. On en entend beaucoup parler dans les médias mais là c'est réel».



Un espoir d'indépendance, de liberté et de prospérité pour les habitants et les autres Namibiens.

Pour Monsieur Ouellet il s'agissait d'une première expérience en Afrique. La Namibie est un large pays situé au nord de l'Afrique du sud. C'est d'ailleurs pour mettre fin à l'occupation et à la domination politique et économique de l'Afrique du sud que la Namibie tenait ses premières élections. À la suite de ces élections, la Namibie devrait devenir indépendante le 1er avril 1990.

«C'est une population, dit Guérin Ouellet, qui a été exploitée surtout par les Sud-Africains, en particulier par l'exploitation des ressources naturelles. On voyait cette domination. Chez les Namibiens, il y avait toujours la peur des Sud-Africains. Tu voyais qu'il y avait une haine pour les Sud-Africains».

Mais quand il parle de la Namibie, il parle surtout des habitants de ce pays. «Ces gens là, dit-il, ont très peu. Ils ont surtout besoin de l'éducation. J'pense que 90% des gens sont illettrés... complètement et ils semblent ne pas avoir beaucoup d'aide». C'est d'ailleurs parce qu'il ne peut oublier cette pauvreté, ce cri pour l'indépendance et la dignité qu'il veut faire profiter tout le monde de son expérience. Il répond déjà à de nombreuses demandes d'écoles et d'autres groupes. «Je veux surtout parler du Tiers-Monde et aussi des efforts des Nations-Unies, de leurs missions de paix à travers le monde».

Son expérience lui aura aussi permis, dit Guérin, d'apprendre sur son propre pays, le Canada. Ces gens rappelle-t-il trouvaient très difficile d'émigrer au Canada. «Ils donneraient toutes leurs possessions pour venir au Canada, alors que nous on se rend même pas compte de notre chance (...) on est né dans un pays incomparable».

Le Canada à son avis est très populaire en Namibie. La présence canadienne à cette élection était d'ailleurs bien visible puisque les 4,000 boîtes de scrutin, qui ont été données par le Canada, portaient l'emblème de notre pays.

Pour Guérin Ouellet, la vie ne sera donc plus jamais la même. Quand à la Namibie, il espère maintenant qu'elle pourra se prendre en main à la suite de ce scrutin qui, à sa connaissance, a été libre et juste. Le résultat des élections, dit-il (pas un parti n'a eu la majorité absolue) fait que les négociations entre les blancs et les noirs sont possibles». Il croit que c'était un vote pour tous les Namibiens, «un vote pour sortir les Sud-Africains ou en tout cas arrêter l'exploitation».

• Saint-Paul

Noël, c'est...

par CAROLYNN GOSSELIN

Noël. Ah oui, c'est le temps des Fêtes, encore. Pourquoi fêter? Eh bien, il y a de nombreuses raisons pour beaucoup de gens. Évidemment, on observe l'anniversaire de la naissance du Sauveur, c'est la raison principale pour laquelle on fête ici au Canada. Cependant, il y a beaucoup de gens qui célèbrent Noël mais ne sont pas religieux. Pourquoi?

Peut-être parce que la Noël moderne n'est plus seulement une fête religieuse mais un symbole général de renouvellement. Un temps de renouveau pour l'esprit, la foi, les familles, les communautés, le monde. C'est un temps pour se recueillir et reconnaître nos êtres les plus chers et pour démontrer notre amour pour eux, soit avec un cadeau, soit par un mot tendre qu'on dit si rarement.



La Noël c'est l'espoir. C'est l'arrivée de la lumière, la lumière de l'étoile de Noël, la lumière du petit Jésus et on espère celle aussi du côté lumineux de l'esprit humain. Même Dame Nature fête la lumière car Noël tombe après le jour le plus sombre de l'année, quand le soleil fait son tranquille retour. Noël c'est la Fête de la lumière.

Mais comment fêter Noël? En donnant, surtout de nous-même et en partageant. On donne de nos sourires, de nos meilleurs voeux, de nos oeuvres, (n'est-ce pas les mamans?) et de notre amour. On partage nos voix en chantant des cantiques, on partage notre joie de vivre avec les moins joyeux et notre abondance avec ceux qui ont peu. C'est comme ça qu'on fête Noël.

Il y a des gens, cyniques et tristement amers, qui se moquent de Noël. Ils nous trouvent hypocrites de fêter Noël d'une telle façon mais de ne pas garder cet esprit de fraternité au cours de l'année. Ils ont raison dans un sens, car si on réussissait à faire cela, le monde serait quasiment un paradis. De l'autre côté, un monde sans Noël et sans les fêtes serait affreusement sombre.

• Ottawa

Un Bonnyvillois présidera l'Institut national de développement de l'entrepreneurship

par JACQUES BEAUPRÉ

Le ministre d'État aux Petites entreprises et au Tourisme, Tom Hockin, a choisi Marcel Ducharme de Bonnyville comme premier président de l'INDE. Monsieur Ducharme s'est notamment fait connaître dans le domaine de l'entrepreneurship comme propriétaire du garage Ducharme Motors, comme membre du Conseil pour le développement du nord de l'Alberta et comme président du comité consultatif du Forum national sur l'entrepreneurship qui a eu lieu à Québec, cet été.

L'Institut national de développement de l'entrepreneurship (INDE) dont le siège social est à Montréal a pour rôle d'encourager le développement de la petite et de la moyenne entreprise. Il aura notamment pour tâches d'encourager le développement d'un esprit positif face à l'entreprise privée et à effectuer et financer des recherches sur l'entrepreneurship et en faire connaître les résultats partout au Canada. L'Institut a aussi pour rôle de favoriser l'application des politiques et le développement de l'esprit d'entreprise en plus d'assurer la coordination et le maintien d'un réseau entre les groupes s'intéressant à l'entrepreneurship.

Monsieur Ducharme s'est dit surpris de cette nomination et croit qu'il va falloir attendre avant de se faire une idée sur son rôle.

• Le monde

Amnistie Internationale remporte 2124 victoires

par JACQUES BEAUPRÉ

De janvier à juillet 1989, 2124 prisonniers politiques adoptés par Amnistie Internationale ont été libérés, ce qui pour Amnistie constitue autant de victoires. Pour les seuls mois de juin et de juillet, 738 prisonniers ont été libérés. De ce nombre, six

(suite en page 14...)

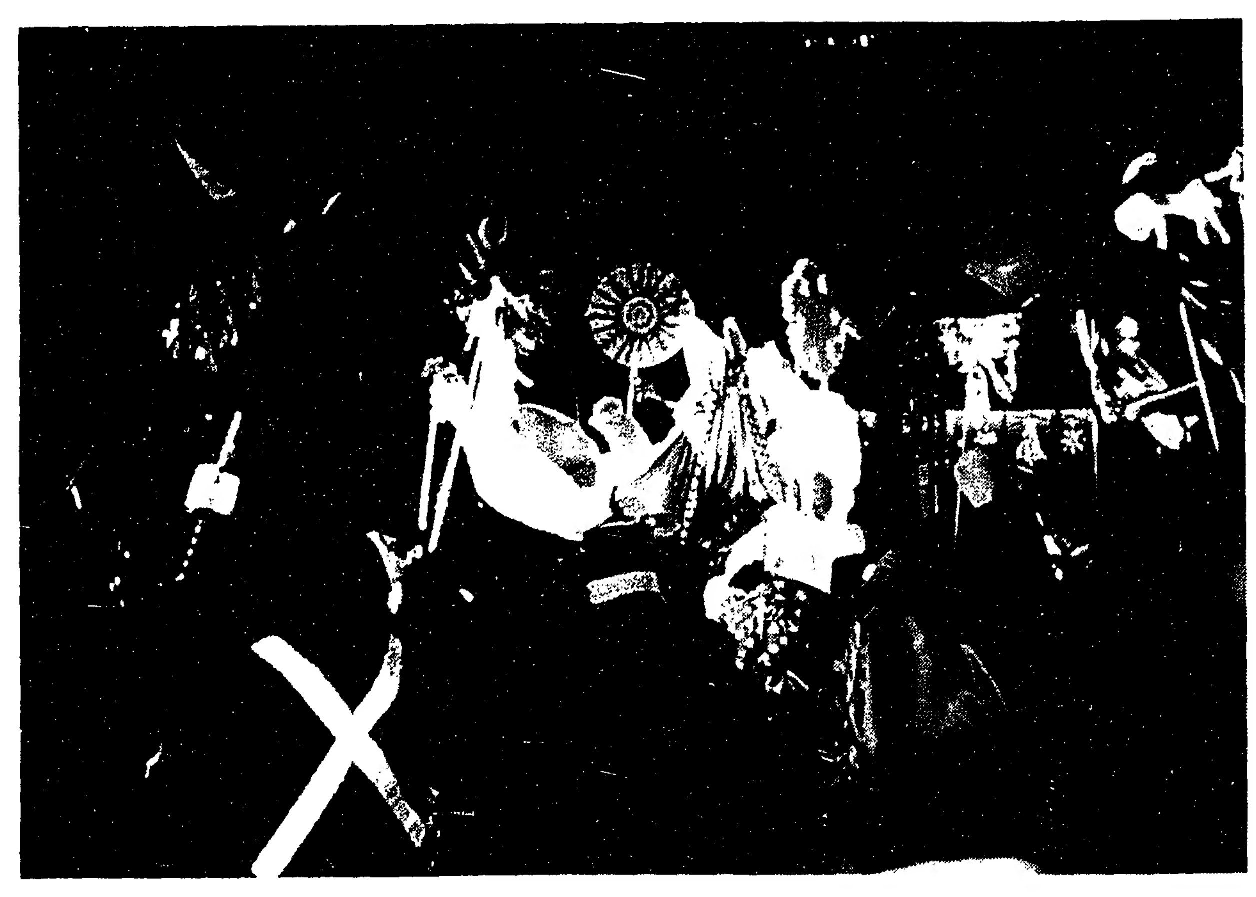
L'histoire des Oblats dans l'Ouest

Décembre

17	18	19	20	21	22	23
1987	1932	1909	1857	1811	1907	1956
DECES DU PERE EMILE JUNGBLUTH OMI	DECES DU PERE LAURENT LEGOFF OMI	BENEDICTION DU COUVENT-PENSIONNAT DE MORINVILLE	MGR TACHE CONFERE ORDINATION SACERDOTALE AU P. ISIDORE CLUT	ORDINATION SACERDOTALE DE N. PROVENCHER FONDATEUR DE L'EGLISE DE L'OUEST	MGR LANGEVIN BENIT HOPITAL DE LA MISERICORDE A WINNIPEG	DECES DU PERE HENRI GIROUX OMI

• Edmonton

La grande fête pour accueillir la dernière décennie





par JACQUES BEAUPRÉ

Pour une 2e année d'affilée une dizaine de milliers d'Edmontoniens et leurs amis braveront le froid, la tempête, les maux de tête et d'estomac du temps des Fêtes pour saluer la nouvelle année. Ils participeront au FIRST NIGHT FESTIVAL, une tradition qui commence à faire sa marque en Amérique du Nord. La fête débutera le 31 décembre à 16h et cette année, elle aura comme intérêt particulier de souligner l'arrivée de la dernière décennie du 20e siècle.

Pour les organisateurs, le Festival est un événement familial à la portée de tous. Ils proposent plusieurs nouvelles activités dont le Tea Dance Party, une journée dansante au rythme des tradionnels «Big Band», de quoi rappeler bien des souvenirs aux aînés. Les adolescents auront leur propre salle de spectacles et tous les fêtards sont invités à fabriquer leur propre masque du Nouvel An en participant à un atelier. Le programme comprend aussi un Kaleïdoscope multiculturel où tous pourront apprécier la musique, la danse et l'artisanat des différentes ethnies. Il y aura aussi la dégustation du First Night Fizz, une boisson non alcoolisée qui deviendra la boisson officielle du Festival, car pour les organisateurs, le Festival est un événement familial et l'alcool n'est pas bienvenu.

Mais le Festival de la première nuit c'est avant tout un grand événement qui met en vedette les beautés de l'hiver et l'esprit de la fête. Le Festival mettra donc encore en valeur les fantastiques sculptures sur glace et plus d'une cinquantaine de spectacles de toutes sortes (musique, danse, théâtre, etc.) dans 17 salles réparties au centre-ville. On pourra notamment y voir Bop et Zezelle du Théâtre du Coyote et le Franco-Albertain, Jacques Chauvin.

Le clou de la journée sera bien sûr la «Grande Finale», qui encore cette année sera composée d'un défilé de type carnaval et d'un grandiose feu d'artifice.

L'estomac des petits et des grands n'a pas été oublié. Plusieurs restaurants offriront leurs spécialités. Le 31 décembre sera aussi la reprise du centre-ville par les piétons, puisque la circulation automobile sera impossible sur les lieux des activités. La ville d'Edmonton offrira gratuitement le transport par autobus et par LRT à compter de 19h.

• Divertissement

Petit questionnaire de Noël!

La fête de Noël en est une de traditions. Savez-vous d'où origine ces traditions?

1. Quand a été envoyée la première carte de Noël imprimée à des fins commerciales?
   a) En 1843
   b) En 1911
   c) En 1756
   d) En 1813
2. La coutume de boire du lait de poule à Noël origine de quel pays?
   a) D'Espagne
   b) De France
   c) Du Brésil
   d) Des États-Unis
3. De quel pays et de quelle époque originent les décorations pour les arbres de Noël?
   a) De l'Allemagne, au 17e siècle
   b) D'Angleterre, au 18e siècle
   c) De Suède, au 17e siècle
   d) De Chine, au 16e siècle
   e) Du Mexique, au 19e siècle
4. En quelle année la date du 25 décembre fut-elle choisie comme étant la journée de la célébration de Noël?
   a) En l'an 0
   b) En l'an 1957
   c) En l'an 716
   d) En l'an 349
5. Les mots «Christmas» (Noël) et «Santa Claus» (Père Noël) sont aussi des noms de villes américaines. Dans quels État(s) se situent ces villes?
   a) Christmas et Santa Claus sont en Alaska
   b) Christmas est dans l'État de N.Y. alors que Santa Claus est dans l'État d'Hollywood
   c) Christmas est en Arizona et Santa Claus en Floride
   d) Christmas est en Oregon et Santa Claus en Pensylvanie
   e) Christmas est en Floride et Santa Claus en Indiana
6. Qui fut historiquement le premier à manger de la dinde lors d'un souper de Noël?
   a) Ghandi
   b) Les Gaulois
   c) Thomas Jefferson
   d) Henry VIII
   e) Dupond et Dupont
7. De qui vient la coutume d'accrocher des feuilles de gui?
   a) Les Gaulois
   b) Les Grecs
   c) Les Britanniques
   d) Les Danois
8. Qui a découvert la plante connue sous le nom de poinsettie?
   a) L'ancien ambassadeur américain délégué au Mexique
   b) Thomas Cook
   c) Le Père Laurentien
   d) Les Aztèques
9. Qui a déjà aboli la Noël?
   a) La Cour suprême des États-Unis
   b) Le Reichtag (parlement allemand)
   c) Le tsar russe
   d) Le parlement de Grande-Bretagne
10. Quel est, de tout temps, le souhait favori exprimé dans les cartes de Noël?
   a) Mes meilleurs voeux de Noël et du Jour de l'An
   b) Bon Noël et Joyeuse Année
   c) Joyeux Noël et Bonne Année
   d) Que la force soit avec toi
   e) Fêtons le sauveur nouveau né

(Vous vous croyez bon(ne)? allez voir les réponses à la page 14)

La sécurité routière durant le temps des Fêtes

par JACQUES BEAUPRÉ

Le gouvernement de l'Alberta et les différentes forces policières de la province collaboreront pour assurer la sécurité routière durant le temps des Fêtes. Leur priorité sera de s'assurer que les Albertains ne mélangent pas l'alcool et le volant.

La prévention durant cette période de l'année semble avoir porté fruits. En 1988, par exemple, il y a eu moins d'accidents et moins de personnes blessées durant cette période que durant la moyenne des autres jours de l'année. En cinq jours (23 au 26 décembre plus 1er janvier) 193 personnes ont été blessées à la suite de 1249 collisions. Même si le nombre d'accidents était à la baisse, neuf personnes n'ont jamais vu la fin du temps de Fêtes parce qu'elles sont mortes dans un accident de la route.

Les forces policières et le bureau du Solliciteur général misent cette année sur trois programmes, dont deux nouveaux, pour rendre les routes plus sûres durant le temps des réjouissances familiales. «Il n'y a aucun doute, dit George Rodziewicz du bureau du Solliciteur général que durant le temps des Fêtes les gens ont tendance à fêter davantage et à consommer de l'alcool». La priorité sera donc la prévention. D'immenses affiches publicitaires ont déjà fait leur apparition sur les routes de la province et un vidéo traitant de l'alcool au volant «Party's over» a été diffusé à la télévision et dans les écoles secondaires.

Les lieux où l'alcool est consommé: les bars, les hôtels, etc... ont aussi été invités depuis septembre à joindre volontairement le programme des «conducteurs désignés». Avec ce programme, les restaurateurs et les propriétaires de bars s'engagent à fournir gratuitement en boisson non alcoolisé la personne qui dans un groupe ira reconduire les autres et ne consommera pas d'alcool. Selon Rodziewicz, les restaurants et propriétaires de bars se sont montrés très intéressés par ce programme et ces services reçoivent constamment des demandes d'information sur le programme.

Du côté de la police, la priorité sera de s'assurer que personne ne conduit en état d'ébriété. Les programmes CHECK STOP fonctionneront donc au maximum durant la période de Noël et du Jour de l'An. «Les statistiques, dit Wayne Gesy de la Gendarmerie Royale du Canada, prouvent que ces programmes sont efficaces». Les forces policières s'attendent aussi à suspendre plusieurs permis de conduire pour vingt-quatre heures et à immobiliser plusieurs véhicules en utilisant les «sabots de Denver» là où ce système existe.

Le Palmarès Prochaine Vague

SEMAINE DU 18 DÉCEMBRE 1989

CS	SD	TITRE	INTERPRÈTE
1	1	**Et tu marches**	Richard Séguin
2	2	**Que dirais-tu**	Michel Robert
3	5	**Cinéma**	Louise Portal
4	4	**Coupe coupe**	Vanessa Paradis
5	7	**Les femmes voilées**	Joe Bocan
6	10	**Coeur de loup**	Philippe Lafontaine
7	8	**Cent mètres au paradis**	Les Innocents
8	9	**Le coeur de ma vie**	Michel Rivard
9	-	**Dans quelle vie**	Gérard Blanc
10	-	**Coeur traqué**	Johanne Blouin

CS: cette semaine **SD:** semaine dernière

À la fin de chaque mois, un tirage sera effectué parmi tous les appels reçus.

Prochaine Vague avec Claude Bernatchez du lundi au vendredi de 18 h à 19 h sur les ondes de CHFA.

Note: Vous pouvez donner vos 3 choix en téléphonant à l'émission entre 18 h et 19 h au 466-2432 lors de la présentation du Palmarès.

Radio-Canada CHFA/Alberta

CP RAIL Avis public

CP Rail est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente avec certains clients du secteur céréalier relativement à leur participation à un programme de réduction de taux, conformément à l'alinéa 46 (1) (a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), pour la campagne agricole 1990-1991. Aux termes de l'alinéa 46 (1) (c) de la LTGO, CP Rail doit donner avis public de cette entente avec ses clients.

Les données générales sur les réductions par rapport aux taux établis en vertu de l'article 44 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et les conditions qui s'y rapportent sont présentées ci-après :

- Liste des expéditeurs qui ont donné avis à l'Office national des transports du Canada de l'entente intervenue conformément à l'alinéa 46 (1) (b) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest :

- Alberta Dehydrating Company Ltd.
- Alberta Terminals Ltd.
- Alberta Wheat Pool
- Alfa Mills Ltd.
- Canada Malting Co. Limited
- Canbra Foods Ltd.
- Cargill Limited
- Continental Grain Company (Canada) Limited
- CSP Foods Ltd.
- Elders Grain Company Ltd.
- Louis Dreyfus Canada Ltd.
- Manitoba Pool Elevators
- N.M. Paterson & Sons Limited
- Northern Sales Co. Ltd.
- Palliser Grain Co. Ltd.
- Parrish & Heimbecker, Limited
- Pioneer Grain Company Limited
- Saskatchewan Wheat Pool
- Tirol International Marketing
- United Grain Growers Limited
- Weyburn Inland Terminal Ltd.
- XCAN Grain Ltd.

Niveau des réductions de taux :
- 1,00 $ par tonne sur le tonnage supplémentaire excédant 27 500 tonnes, jusqu'à 100 000 tonnes inclusivement, expédié au départ de chaque point d'origine.
- 1,50 $ par tonne sur le tonnage supplémentaire excédant 100 000 tonnes, jusqu'à 200 000 tonnes inclusivement, expédié au départ de chaque point d'origine.
- 2,00 $ par tonne sur le tonnage supplémentaire excédant 200 000 tonnes, expédié au départ de chaque point d'origine.
- 2,50 $ par tonne sur le tonnage supplémentaire expédié au départ de chaque point d'origine et qui excède 25 000 tonnes, plus la moyenne du tonnage expédié au départ du même point d'origine par les participants à la présente entente, ou par leurs sociétés de conditionnement, le cas échéant, pendant les cinq campagnes agricoles précédentes.
- 1,25 $ par tonne pour le tonnage expédié à partir d'un seul point d'origine et vers une seule destination, en un seul mouvement et en une tranche de 50 wagons.
- 2,50 $ par tonne pour le tonnage expédié à partir d'un seul point d'origine et vers une seule destination, en un seul mouvement et en une tranche de 100 wagons.

Conditions générales :
- S'applique uniquement aux marchandises définies dans la LTGO, acheminées dans des wagons-trémies couverts.
- Les réductions sont cumulatives et elles seront remises au client à la fin de la campagne agricole 1990-1991, sauf dans le cas des envois par wagons multiples pour lesquels la réduction s'applique au moment de l'établissement de la feuille de route initiale.
- Pour toute tonne donnée, la réduction sur le tonnage supplémentaire ne dépassera pas 5,00 $ par tonne.
- S'applique uniquement au départ de points du réseau de CP Rail où le poids brut maximal admissible est d'au moins 263 000 lb.
- Les réductions ne s'appliquent que dans les cas où CP Rail effectue des mouvements sur ligne unique ou sur ligne conjointe aux termes de la LTGO.
- Les envois en tranches de 50 ou de 100 wagons doivent être libérés et leur feuille de route établie à partir d'un seul point d'origine et vers une seule destination, le même jour. Les wagons doivent être assemblés, à la libération, de manière à ce qu'il ne soit pas nécessaire de les assembler à nouveau une fois à destination, pour le déchargement.
- Les envois par wagons multiples doivent être chargés et libérés dans les dix heures ouvrables normales après le moment réel de leur mise à disposition.
- Les envois par wagons multiples destinés à des silos autres que les silos de transit agréés et autorisés par la Commission canadienne des grains, doivent être libérés dans les 48 heures après leur mise en attente.

Prise d'effet :
- Le 1er août 1990; valide jusqu'au 31 juillet 1991

Origines :
- Au départ des installations des clients participants situées sur le réseau de CP Rail à des points d'origine désignés comme tels dans le tarif établi aux termes de la LTGO.

Destinations :
- À destination de Thunder Bay, Ontario; aussi à destination des ports de Colombie-Britannique (C.-B.) définis dans la LTGO et desservis par CP Rail ou des autres ports de C.-B., dans les limites prévues dans le tarif.

Référence tarifaire :
- CN/CP - tarif 4310

Droit d'appel :
Toute personne fondée à croire qu'elle sera lésée par le taux réduit proposé peut, dans les 30 jours à partir de la date de l'avis public, demander à l'Office national des transports l'autorisation d'en appeler du taux, conformément à l'article 48 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les demandes d'autorisation d'en appeler doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Mme Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0N9

avec copie du document à l'adresse suivante :

M. W.F. Smith
Conseiller juridique régional
Canadien Pacifique Limitée
Service du contentieux
B.P. 7000
Winnipeg (Manitoba) R3C 4E9
N° de télécopieur : (204) 946-3305



Arts et spectacles

• Edmonton

100 ans d'histoire canadienne par la peinture

par JACQUES BEAUPRE

Pour la période des fêtes, la galerie d'art d'Edmonton présente quatre expositions qui mettent en valeur la peinture canadienne et albertaine et de nombreuses sculptures.

L'une de ses expositions «D'une mer à l'autre» met en valeur les plus belles et les plus importantes oeuvres de la Galerie d'art d'Edmonton à l'occasion de son 65e anniversaire. On peut y voir l'évolution de l'art canadien à travers 100 ans d'histoire. Y sont notamment exposées des toiles de Cornélius Kriegoff et de Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté.

L'autre galerie amène l'individu à redécouvrir les paysages des Rocheuses canadiennes. Ce sont les toiles de A.C. Leighton, un anglais embauché par le Canadien Pacifique en 1925. Le C.P. voulait alors rentabiliser son hôtel Banff et il a demandé à Leighton de peindre les splendeurs des paysages albertains pour s'en servir comme outil publicitaire pour attirer les touristes.

Une autre salle est dédiée à John Snow, un artiste âgé de soixante-dix ans et établi en Alberta depuis quarante ans. On y retrouve des toiles mais aussi plusieurs bustes très intéressants et variés. Le curateur adjoint, Mark Joslin, a voulu faire connaître le travail d'un artiste important mais qui a été souvent ignoré. John Snow a notamment été le premier artiste albertain à utiliser la lithographie en couleur.

La dernière, mais non la moindre des expositions est intitulée «**Sentinelles des prairies**». C'est une rétrospective des créations de l'artiste Harry Palmer.

Toutes ces expositions prennent fin entre le 7 janvier et le 14 janvier 1990.



Une scupture du célèbre Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté.

Musicalement vôtre

par Yvan Brunet

Jean Lapointe «Nature» Trans-Canada/Disques Couleurs CO-108.
Jean-Marie Lapointe (Les Jérolas) est né près de Mont-Joli, à Price, comté de Matane l'avant dernier d'une famille de sept enfants. Les thèmes qu'il propose sur son nouveau microsillon touchent de près à la terre, aux enfants et aux fleurs. Entre les ballades, il glisse habilement quelques tounes qui débordent de son bon sens d'humour. De plage en plage il nous met du soleil sur la tête. Les arrangements et la direction musicale sont signés par le chef François Cousineau. D'intérêt particulier: «Le fleuve» (un hommage à Félix Leclerc), «On est comme on naît» (au sujet de l'immigration de la langue française), «La dernière fleur» (qui porte sur l'environnement), et un joyeux duo avec Jean-Pierre Ferland, «Modern Hotel». Bref, peut-être pas aussi épatant que les dernières parutions lapointiennes, mais tout de même très bien.

Patrick Norman, Pier Béland, Marjo, etc. «L'amour en chanson» Sélect/Star STR-6002.
Cette anthologie regroupe sur plateau d'argent onze chansons françaises et québécoises qui flirtent et qui badinent avec le thème de l'amour: «Sans toi» de Pier Béland, «Entends ma voix» de Frank Michael, «Des amours» de Martine Chevrier, «Il y a de l'amour dans l'air» de Martine St-Clair, «Vivre dans la nuit» de Nuance, etc. Un bon achat.

Jean-Claude Malgoire «Chantons la révolution» CBS 45607.
Ce disque laser comprend onze anciennes chansons poussiéreuses conçues à la fin du 18e siècle: «Marche des marseillois» de Claude Rouget de Lisle, «Le chant du départ» (hymne de guerre) d'Étienne Nicolas Méhul, «Tableau des derniers moments et de la mort de Marie-Antoinette» de Jan Ladislav Dussek, etc. Le tout est interprété fidèlement par La Grande Écurie et la Chambre du Roy sous la tutelle de Jean-Claude Malgoire. Un disque bien réalisé réservé pour ceux qui ont à coeur de découvrir quelque chose d'ancien.

Schubert/Leonard Bernstein «Symphonie No. 9» Deutsche Grammophon 427 646-2.
La Symphonie No. 9 C-dur D-944 de Franz Schubert (1797-1828) est intitulée «La grande». Il s'agit de la seule symphonie achevée de Schubert adulte. Les quatre mouvements s'articulent sur le plan d'une symphonie traditionnelle dont chaque partie est cependant amplement développée. D'un mouvement à l'autre, on retrouve certaines transgressions de la règle de l'époque, et c'est précisément ce qui fait l'individualité de cette composition. Le tout est interprété minutieusement par le Concertgebouworkest d'Amsterdam sous la direction de Leonard Bernstein (West Side Story). Très impressionnant d'un bout à l'autre.

Viktor Lazlo «Club Désert» Polygram/Polydor 837 969-1.
Viktor Lazlo (quand même un drôle de nom pour une chanteuse) réside en Belgique et elle fut découverte dans un club de nuit de Bruxelles en 1983 par Lou Deprijick (Plastic Bertrand). Cette jeune chanteuse combine toute la fascination de la grande Hollywood musicale avec une combinaison de pop, de swing, de rythme latin et naturellement sa propre interprétation fraîche et douce (un peu à la Diane Tell/Sade). Les dix chansons de ce microsillon ont été réalisées dans les studios Madeleine à Bruxelles. Ici au Canada, l'album contient naturellement ses grands succès du jour: «Le Grisbi» (thème du film «Touchez pas au Grisbi»), «Premier rôle», «Baisers», «Solo» (Club Désert) et «La cité» en plus de quelques chansons anglaises dont: «Fever», «Tell me pourquoi pas», «Long Distance», etc. Un excellent produit qui est intéressant sur les deux faces.

• Edmonton

L'O.N.F.: 15 ans de cinéma français dans l'Ouest

par JACQUES BEAUPRÉ

Il y a 15 ans, l'Office national du film nommait ses trois premiers réalisateurs francophones hors Québec, un à Moncton, un à Toronto, l'autre à Winnipeg. Pour la première fois de son histoire, l'O.N.F. donnait la chance aux francophones hors Québec de se faire connaître et de s'exprimer à travers le cinéma. Ces 15 ans d'histoire du cinéma français dans l'Ouest, dans les Maritimes et en Ontario sont racontés dans une nouvelle brochure intitulée: L'Office national du film du Canada - Une ressource nationale et régionale.

On peut notamment y lire que «la rapidité avec laquelle le cinéma en régions s'est développé au cours des dernières années a ouvert des horizons nouveaux aux francophones de tout le pays en leur permettant de mieux se révéler les uns aux autres».

En 15 ans, une quarantaine de films ont été réalisés dans l'Ouest. Plusieurs de ces films ont raflé des prix dans des festivals, tel Le Vieillard et l'Enfant de Claude Grenier qui remportait, en 1987, le prix Gémeaux du meilleur film dramatique. Plus récemment, le cinéma francophone dans l'Ouest a fait preuve de beaucoup de vitalité avec Franc-Ouest, une nouvelle série où la parole est donnée aux enfants et aux adolescents. Aux quatre courts métrages dramatiques déjà réalisés s'ajouteront au printemps 1990, deux nouveaux titres: Vendredis d'Avril, un documentaire d'une heure réalisé par Maurice Aubin, anciennement d'Edmonton et Jours de Plaine, un film d'animation de sept minutes qui est l'oeuvre de deux artistes Franco-Manitobains, Daniel Lavoie et Réal Bérard.

Le 50e anniversaire de l'O.N.F. c'est aussi 15 ans d'histoire de cinéma francophone dans l'Ouest.

Les statistiques de l'A.L.I.E.

Equipes	P.J.	Ga.	Per.	Imp.J	P.P	P.C	Pun.	Pts
A.C.F.A.	4	3	1	52	31	25	10	6
T.F.E.	4	3	1	53	30	27	11	6
F.S.J.	4	1	3	54	29	31	17	2
S.A.A.	4	1	3	53	27	34	16	2

Etoiles

Joueurs	Première	Deuxième	Troisième	Total
P. Thibodeau	3	1		11 pts
C. Bernatchez	1	1	2	7 pts
C. Bouchard		3	1	7 pts
E. Forcier	1	1	1	6 pts
R. Marchand	1	1	1	6 pts
L. Nepton	1	1		5 pts
J. Forcier	1		1	4 pts
B. Bonamigo			1	1 pt
I. Craig			1	1 pt

Compteurs

Joueurs	P.J	Imp.J	Pun.	Pts
L. Nepton T.F.E.	4	35	4	23
C. Bernatchez T.F.E.	4	37	5	23
E. Forcier A.C.F.A.	4	32	6	21
P. Thibodeau A.C.F.A.	4	38	8	19
C. Bouchard S.A.A.	4	42	8	19
R. Marchand F.S.J.	3	19	6	12
S. Daigle S.A.A.	4	18	6	10
E. Thibault S.A.A.	4	26	8	10
J. Forcier F.S.J.	2	16	4	9
G. Pilon T.F.E.	4	15	3	9

Ouverture officielle du Club Rendez-vous

par FERNANDE LABONTÉ

Les membres du Club Rendez-Vous ont obtenu gain de cause le 2 décembre dernier avec l'ouverture officielle de leur centre pour personnes du 3e âge. Il aura fallu patience et longueur de temps, il faut l'admettre.

Pour leurs réunions et leurs distractions, ils sont en possession depuis le 25 octobre dernier d'un établissement fraîchement terminé. Situé dans un bel emplacement où le calme règne, ce bâtiment vaste et moderne est ce qu'il y a de mieux pour ceux qui s'y rencontrent tous les jours de la semaine.

Le nouveau club servira notamment aux grandes fêtes comme celle de Noël qui a eu lieu le 13 décembre et le réveillon du Jour de l'An.

Lors de l'inauguration officielle il y avait Monsieur André Sabourin, Président du club, qui a coupé le ruban ainsi qu'une foule d'amis et de connaissances. Monsieur Ferdinand Vervynk, était en charge pour la présentation. Ont pris la parole, M. André Sabourin, M. Walter Van de Walle, Député fédéral, M. Nick Taylor, Député provincial, le maire de Morinville, M. Ross Quinn et bien d'autres. Tous ont été chaleureusement applaudis.

Il faut féliciter les organisateurs pour ce magnifique édifice. Remercions en particulier Mme Rose Pelletier qui a eu l'idée de faire construire ce lieu amical.

Morinville prend de la classe.



Le Club Rendez-vous est ouvert à tout le monde. Sur la photo, on peut voir Mme Léonard Golden, en visite au Club.

CP Rail Avis public

CP Rail a présenté à l'Office national des transports du Canada (ONT) des demandes pour l'abandon de certains embranchements ou tronçons d'embranchements dans l'ouest du Canada. Ces abandons pourraient entraîner une hausse des taux du transport marchandises pour les expéditeurs situés à certains points (on parle généralement d' «impact tarifaire»), puisque les taux du transport marchandises s'appliquant aux grains, établis conformément à l'article 44 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), sont calculés d'après le nombre réel de milles ferroviaires jusqu'à destination.

Si des lignes ou tronçons de lignes spécifiques sont abandonnés avant l'établissement du barème pour la campagne agricole 1990-1991, CP Rail emploiera les dispositions de l'alinéa 46 (1) (a) de la LTGO en vertu duquel des taux inférieurs à ceux qui sont établis par l'application de l'article 44 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest peuvent être pratiqués.

Conformément aux dispositions des alinéas 46 (1) (a) et (1) (c) de la LTGO, CP Rail désire donner avis qu'une entente a été conclue avec les expéditeurs ci-après pour qu'ils participent, dans la mesure prescrite, à un programme de taux réduits et elle donne avis public de son intention.

Liste des expéditeurs qui ont donné avis à l'ONT de l'entente intervenue conformément aux dispositions de l'alinéa 46 (1) (b) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest :

- Alberta Dehydrating Company Ltd.
- Alberta Terminals Ltd.
- Alberta Wheat Pool
- Alfa Mills Ltd.
- Canada Malting Co. Limited
- Canbra Foods Ltd.
- Cargill Limited
- Continental Grain Company (Canada) Limited
- CSP Foods Ltd.
- Elders Grain Company Ltd.
- Louis Dreyfus Canada Ltd.
- Manitoba Pool Elevators
- N.M. Paterson & Sons Limited
- Northern Sales Co. Ltd.
- Palliser Grain Co. Ltd.
- Parrish & Heimbecker, Limited
- Pioneer Grain Company Limited
- Saskatchewan Wheat Pool
- Tirol International Marketing
- United Grain Growers Limited
- Weyburn Inland Terminal Ltd.
- XCAN Grain Ltd.

Niveau des réductions de taux :

- Les réductions de taux équivaudront à la différence entre ce que la portion du taux payable par l'expéditeur aurait été si elle avait été établie d'après le millage ferroviaire en vigueur durant la campagne agricole 1989-1990 et la portion du taux payable par l'expéditeur établie d'après le millage ferroviaire réel à partir duquel le taux pour la campagne agricole 1990-1991 a été calculé en vertu de l'article 44 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO).

Conditions générales :

- S'applique à toutes les marchandises décrites à l'annexe I de la LTGO.
- Le taux réduit s'applique au moment de la facturation initiale.
- S'applique à tous les points du réseau de CP Rail où l'impact tarifaire a des effets.
- Les taux réduits applicables en vertu du présent programme d'impact tarifaire s'ajouteront à tout autre taux réduit devant être établi en vertu de tout autre avis public de CP Rail donné conformément à l'article 46 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Prise d'effet :

- Le 1er août 1990; valide jusqu'au 31 juillet 1991.

Origines :

- Au départ des installations des expéditeurs participants situées sur le réseau de CP Rail à des points d'origine qui sont désignés comme tels dans le tarif établi aux termes de la LTGO et où l'impact tarifaire a des effets attribuables à l'abandon d'embranchements.

Destinations :

- À destination de Thunder Bay, Ontario; aussi à destination des ports de Colombie-Britannique définis dans la LTGO qui sont desservis par CP Rail ou de tout autre port de Colombie-Britannique, dans les limites prévues dans le tarif.

Référence tarifaire :

- CN/CP - tarif 4310

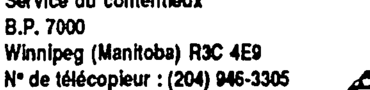
Droit d'appel :

Toute personne fondée à croire qu'elle sera lésée par le taux réduit proposé peut, dans les 30 jours à partir de la date de l'avis public, demander à l'Office national des transports l'autorisation d'en appeler du taux, conformément à l'article 48 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les demandes d'autorisation d'en appeler doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Mme Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0N9

avec copie du document à l'adresse suivante :

M. W.F. Smith
Conseiller juridique régional
Canadien Pacifique Limitée
Service du contentieux
B.P. 7000
Winnipeg (Manitoba) R3C 4E9
N° de télécopieur : (204) 946-3305





AVIS PUBLIC

Le Canadien National et les expéditeurs énumérés ci-dessous sont convenus de réduire les taux de transport pour la campagne agricole 1990-1991, conformément à l'alinéa 46 (1)(a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO). Ces taux sont inférieurs à ceux qui sont publiés en vertu de l'article 43 de ladite loi.

Le présent document constitue l'Avis public émis par le CN pour faire connaître les réductions de taux envisagées, conformément aux dispositions de l'alinéa 46 (1)(c) de la LTGO.

Les expéditeurs ci-après ont présenté une requête à l'Office national des transports, comme le prescrit l'alinéa 46 (1)(b) de la LTGO :

Agro Company of Canada Ltd.
Canada Packers Inc. (Alberta Food Products)
Alberta Terminals Ltd.
Alberta Terminals Canola Crushers Limited
Alberta Wheat Pool
Arborfield Dehy Limited
Cargill Limited
Carlea Alfalfa Processors (Part) Ltd.
Central Soya of Canada Limited
Continental Grain Company (Canada) Limited
Dominion Malting Limited
Elders Grain Company Limited
Great Northern Grain Terminals Limited
Falher Alfalfa Ltd.
Louis Dreyfus Canada Limited
The Hudson Bay Dehydrators Mutual Limited
Manitoba Pool Elevators
Northern Sales Company Limited
Paddle Valley Products Limited
Palliser Grain Company Limited
Parkland Alfalfa Products Limited
Parrish & Heimbecker Limited
Pioneer Grain Company Limited
Prairie Malt Limited
Rainbow Alfalfa Farms Limited
Saskatchewan Wheat Pool
Stow Grain
Tisdale Alfalfa Dehy Limited
United Grain Growers Limited
United Oilseed Products Incorporated
Wanham Dehye Limited
X-Can Grain Limited

Type de réductions :

Réductions selon le nombre de wagons :
a) 18 wagons — 1,50 $ la tonne
b) 50 wagons — 2,50 $ la tonne
c) 100 wagons — 3,50 $ la tonne

Réductions selon le volume :
a) De 0 à 5 000 tonnes — 0,75 $ la tonne
b) De 5 001 à 10 000 tonnes — 1,50 $ la tonne
c) Plus de 10 000 tonnes — 4,00 $ la tonne

Dispositions particulières

Réductions selon le nombre de wagons

a) Pour chaque lot minimal de wagons, il faut que le chargement se fasse à une seule installation et que la facture soit établie pour un seul expéditeur, d'un seul point d'origine à une seule destination.
b) Tous les wagons doivent être chargés dans les 24 heures précédant la mise en place, sauf si les méthodes d'exploitation des trains du CN ou de la gare en cause nécessitent ou permettent l'application d'un délai de chargement différent. Les wagons doivent être placés dans la rame de façon qu'aucun d'entre eux n'ait à être déplacé au moment du déchargement à destination.
c) Ces réductions s'appliquent aux expéditions, à partir du point d'origine, en wagons-trémies couverts dont le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes, ou 250 000 lb, compte tenu toutefois des dispositions relatives au poids minimal énoncées à l'article 360 du tarif CN/CP W 4310.
d) Pour le déchargement, une période maximale de quatre jours est prévue aux endroits suivants : Neptune Terminals (North Vancouver), Vancouver Wharves Terminal (Vancouver), Fairview Terminal (Prince Rupert) et Valley Camp Limited (Thunder Bay).

Exceptions:

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions à destination d'une voie de transbordement en vue de leur déchargement.
b) Elles ne s'appliquent pas non plus aux installations qui ne peuvent accueillir le lot minimal de wagons.
c) Les détournements ne sont pas autorisés.
d) Aucun privilège de traitement en route n'est accordé

Réductions selon le volume

a) Les réductions s'appliquent en fonction du taux et du tonnage relatifs à chaque point d'origine, pour la campagne agricole 1990/1991. Les clients qui possèdent plus d'une installation à un même point d'origine peuvent utiliser un tonnage global, comme le prévoit le tarif CN/CP W 4310.
b) Ces réductions s'appliquent aux expéditions prenant naissance sur les lignes du CN, où le poids brut unitaire est d'au moins 113,398 tonnes (250 000 lb).
c) Elles sont calculées uniquement en fonction du tonnage excédant, pour chaque installation, la moyenne annuelle des expéditions pour les trois campagnes agricoles précédentes ; le tonnage minimal est fixé à 25 000 tonnes pour la campagne agricole 1990/1991.
d) Elles ne sont valables que pour les expéditions dont le CN assure l'acheminement complet sur ses propres lignes.

Exceptions

a) Les réductions ne s'appliquent pas aux expéditions en wagons citernes.
b) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions avec escales de transformation.
c) Elles ne s'appliquent pas aux expéditions qui sont détournées ou réacheminées à destination, et qui ne bénéficient pas des taux prévus par la LTGO.

Dispositions générales

Le total annuel combiné des réductions selon le nombre de wagons et des réductions selon le volume ne dépassera pas, pour une installation donnée, une somme égale à cinq dollars multipliés par le nombre de tonnes faisant l'objet d'une réduction selon le volume.

Produits visés :

Les grains, plantes et autres produits figurant à l'annexe 1 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Points d'origine :

Sont ici visés tous les points desservis par les lignes du CN, comme il est établi dans le tarif CN/CP W 4310.

Destination :

ONTARIO	**COLOMBIE-BRITANNIQUE**
Armstrong	Ridley
Thunder Bay	Prince Rupert
	Vancouver
	North Vancouver

Date d'entrée en vigueur :

Le 1er août 1990.

Référence tarifaire :

Tarif CN/CP W 4310

Contestation :

Toute personne qui a des motifs raisonnables de croire qu'elle sera lésée par la réduction de taux proposés peut, dans les 30 jours suivant la date de l'avis public, demander à la Commission l'autorisation d'en appeler en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*. La demande doit être envoyée à:

Madame Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports
OTTAWA
K1A 0N9

Une copie doit également être envoyée à :

Maître S.A. Cantin
Avocat général
Services juridiques
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
C.P. 8100
MONTRÉAL
H3C 3N4



Agriculture

• Alberta

Rapport annuel de l'Alberta Wheat Pool

par JACQUES BEAUPRÉ

L'Alberta Wheat Pool a mis fin à son congrès annuel en prédisant une période difficile pour les agriculteurs en 1990. En parlant de l'année qui s'achève, le président du Wheat Pool, Doug Livingstone, dit qu'il s'agissait «de la première année des années 80 où les prix du marché étaient relativement normaux et les subventions relativement basses. C'est aussi la première année, dit-il, où les fermiers ont trouvé difficile de survivre avec les revenus de la vente de leurs produits».

Pour 1989, selon le président Doug Livingstone, les fermiers doivent s'attendre à une réduction de leur revenu total de 28% parce que le système de stabilisation des revenus mis en place par le gouvernement fédéral n'a pas versé beaucoup d'argent La priorité pour 1990, dit-il, devra être d'assurer une stabilité des revenus des agriculteurs de l'Alberta et de l'Ouest. «Nous avons besoin, croit Monsieur Livingstone, d'un système qui encourage les fermiers à répondre aux besoins du marché. Mais, nous devons aussi développer un plan pour assurer les agriculteurs canadiens qu'ils seront adéquatement récompensés (payer) quand ils répondront aux demandes des consommateurs».

La rencontre annuelle a aussi été l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'Alberta Wheat Pool. En 1988-89, l'organisme a enregistré un surplus de 13,3 millions $, 50% de plus que l'année précédente. L'augmentation des revenus est en partie attribuable, dit le rapport, à un meilleur marketing et à une plus grande rentabilité des élévateurs à grain. Chaque élévateur a fait transigé, en moyenne, 22,675 tonnes de grains, soit 3,000 tonnes de mieux qu'en 1987-88.

Carrières et professions

• Recherche

Une formule pour réduire l'utilisation des herbicides

par JACQUES BEAUPRE

Un chercheur d'Agriculture Canada, Larry Hume, croit avoir mis au point une simple formule mathématique qui permettra de réduire l'emploi d'herbicides tout en augmentant les revenus des cultivateurs de blé.

Chaque année, en début de saison, l'agriculteur doit décider de la quantité d'herbicides qu'il épendra. Comme généralement il ne veut pas prendre de risque il en utilisera beaucoup ce qui peut être dispendieux pour l'agriculteur et dommageable pour l'environnement.

La formule inventée par Monsieur Hume a été expérimentée en 1987 et en 1988 près d'une station de recherche située à Régina. Les résultats sont très positifs.

Cette formule consiste à comparer le peuplement de *sétaire verte* et de *tabouret des champs*, deux mauvaises herves abondantes qui réduisent la production de blé. La quantité de ces mauvaises herbes sur un territoire donné est multiplié avec la température et les indices de précipitations (pluie) pour donner un chiffre. Ce chiffre dit à l'agriculteur combien d'herbicide il doit utiliser.

Cette formule permettra donc aux agriculteurs de sauver de l'argent. Celui-ci pourrait même décider de ne pas utiliser d'herbicide parce que des fois il pourrait coûter moins cher de perdre une petite partie des récoltes plutôt que d'acheter des herbicides.

Parce que la formule a été expérimentée durant une période de sécheresse (1987-88) Larry Hume devra poursuivre ses recherches pour voir si sa formule est aussi bonne en période de précipitations «normales».

• Ottawa

Un pesticide tropical naturel???

par JACQUES BEAUPRE

La popularité croissance des insecticides naturels, moins dommageables pour l'environnement, amène de plus en plus de chercheurs à étudier les effets inconnus des plantes. Au nombre de leurs espoirs... le Neem (prononcé: nim) un arbre tropical qui est originaire de l'Inde et de la Birmanie.

Du Neem les chercheurs ont extrait une molécule connue sous le nom de l'azadirachtine. L'azadirachtine agit de trois façons. Premièrement, sa présence à la surface des feuilles repousse les ravageurs. De plus, son ingestion ralentie la croissance de plusieurs types d'insectes. Enfin, l'azadirachtine peut affecter la fertilité des femelles en diminuant le nombre d'oeufs pondus.

L'azadirachtine a été mis à l'essai sur des champs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Edouard et cette molécule s'est avérée aussi efficace que les insecticides chimiques.

Il reste toutefois quelques aspects plus négatifs. Alors qu'il ne faut généralement d'un seul arrosage pour les insecticides chimiques, il faut cinq arrosages par saison dans le cas de l'azadirachtine. C'est que ce produit résiste mal aux rayons ultraviolets. Enfin, il n'est pas certain qu'il y ait assez de Neem dans le monde pour faire une producation commerciale de l'insecticide qui en est tiré.

La page de l'A.C.F.A.



MAIS QU'EST-CE-QU'ILS FONT

Cette rubrique a été conçue afin d'informer les membres de l'A.C.F.A. des activités du personnel du Secrétariat provincial. On se demande souvent: «Mais qu'est-ce qu'ils font?» Voici un bref résumé de leurs dernières activités.

Mme France Levasseur-Ouimet et M. Ghyslain Charron se sont rendus à Toronto pour célébrer le deuxième anniversaire de la Loi 8 en Ontario. Cette Loi permet maintenant à nos confrères et consoeurs Franco-Ontariens de recevoir des services dans leur langue. Bravo!

Mme Levasseur-Ouimet a également participé à un débat à la radio dans le cadre de la série l'Alberta des autres le 29 novembre dernier avec M. Paul Dubé de l'Association Georges et Julia Bugnet et Mme Évelyne Hubert de l'Association multiculturelle francophone de l'Alberta.

Mme Levasseur-Ouimet a également assisté à la soirée Portes ouvertes du Edmonton Multiculturalism Society afin de nouer des contacts avec les groupes ethniques de la province. Son geste à l'égard des Ukrainiens à l'occasion du dévoilement du buste du Père Végréville lui a valu un accueil très positif de la part de cette communauté.

Mme Levasseur-Ouimet poursuit de plus une série de rencontres avec le Secrétariat d'État afin d'améliorer le financement des organismes francophones et pour appuyer les initiatives des Régionales.

Mme Ouimet a participé à la consultation sur l'Emploi et Immigration à laquelle participait la ministre Mme Barbara McDougall.

Elle a de plus présidé l'exécutif et le Bureau des présidents du 23 novembre et le Conseil général du 24 novembre.

M. Ghyslain Charron s'est rendu à Ottawa du 13 au 17 décembre dernier afin de participer à une rencontre de tous les directeurs généraux des associations francophones hors Québec (F.F.H.Q.). Il s'est également rendu à Calgary en compagnie de Fernande Bergeron et Lyne Lemieux pour participer à l'inauguration du magnifique local de l'A.C.F.A. de Calgary où plus de 66 bénévoles ont mis la main à la pâte pour aider le personnel à rendre leurs nouveaux espaces accueillants. Bravo!

M. Charron a également participé à de nombreuses rencontres entre autres pour préparer notre réaction lorsque le jugement dans la cause Mahé sera rendu en Cour suprême. Yvan Beaubien de la Fédération des parents francophones, Jean-Claude Giguère et Lyne Lemieux ont participé à cette première réunion.

Jean-Claude Giguère, responsable du secteur éducation, travaille sur le dossier cas Mahé en plus d'organiser une tournée du comité conjoint (A.C.F.A.-F.P.F.A.) sur la gestion scolaire. M. Giguère oeuvre en collaboration avec la Faculté Saint-Jean dans la promotion de l'alphabétisation.

Mme Fernande Bergeron a organisé une rencontre de tous les agents de développements à Edmonton afin de faciliter leur travail Mme Levasseur-Ouimet est allée les rencontrer ainsi que tous le personnel de l'A.C.F.A. provinciale. M. Giguère en a profité pour leur parler de la gestion scolaire. Mme Bergeron a également fait l'évaluation du carnet de route dans les régions de Saint-Paul et de Rivière-la-Paix.

M. Yves Caron s'est rendu à Bonnyville pour discuter de culture. M. Caron a visité les centres culturels de la région de Rivière-la-Paix, Saint-Paul et Fort McMurray. Il a organisé une rencontre des responsables des centres culturels à Edmonton. Il travaille à ce dossier en étroite collaboration avec Mme Lise Holeton de Saint-Paul.

Mme Geneviève Moquin, responsable du développement économique a participé en compagnie de M. Ghyslain Charron à la rencontre des gens d'affaires d'Edmonton. Elle est présentement en train de formuler des projets à présenter au Conseil albertain de la coopération et au Conseil canadien de la coopération. Elle entreprendra en janvier une série de rencontres avec les intervenants régionaux en commençant par la région de Fort McMurray.

Mme Lyne Lemieux rédige présentement la politique en matière de multiculturalisme de l'A.C.F.A. provinciale. Elle travaille également sur les politiques en matière de communication de l'A.C.F.A. Elle rédige la page du FRANCO et le bulletin interne du Secrétariat provincial envoyé à toutes les régionales et organismes francophones de la province. Elle prépare également des dossiers de presse sur différents sujets d'actualité. Elle a acheminé entre autres nos condoléances à l'Association des étudiants de Polytechnique de Montréal pour leur faire part de notre chagrin suite au terrible massacre du début décembre.

Nous avons reçu avec grand plaisir la visite des élèves de troisième année de l'école Maurice-Lavallée. Leur belle carte de remerciements figure à la place d'honneur dans notre bureau. N'hésitez pas à nous visiter, nous trouverons toujours quelques minutes pour vous parler.

Tout le personnel de l'A.C.F.A. s'est retrouvé à coller des enveloppes, à adresser nos cartes de Noël. Cette opération qui a suivi de peu le Conseil général a été rendu possible grâce à la participation de Mesdames Agathe Schaaf, Thérèse Dallaire, Chantal Pilon, Louise Lavallée, Sylvie Guillette, Sylvie Grégoire, Hélène Hillman, Lucie Leblanc et Marthe Corbeil. Ce sont ces dernières qui répondent aux téléphones, dactylographient les lettres que vous recevez, préparent les réunions, font les photocopies, les achats et parfois servent de taxi et de deuxième mère à tout le personnel!

Calendrier des activités culturelles

JANVIER 1990

Vous voulez faire connaître vos activités socio-culturelles?

Veuillez nous faire parvenir vos informations avant le 15 de chaque mois soit par courrier ou en composant le 466-1680.

Nous acceptons les frais d'appel. Ce calendrier est un service gratuit de l'A.C.F.A. provincial.

6 EDMONTON - Le Ciné-club pour enfants présente «BYE BYE CHAPERON ROUGE» au musée provincial de l'Alberta (12845 - 102e Avenue) à 10h30. Info: 432-1267 ou H. Hébert au 465-8700.
BONNYVILLE - Fête des Rois pour les bénévoles. Info: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

8 SAINT-ISIDORE - La jardinière ambulante au Conseil scolaire de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
TANGENT - La jardinière ambulante au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.

9 MARIE-REINE - La jardinière ambulante au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
GUY - La jardinière ambulante au Centre culturel de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.

9 et 11 FALHER - La pré-maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans de 13h à 15h. Info: Diane au 837-3400.
JEAN-CÔTÉ - La pré-maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans de 13h à 15h. Info: Diane au 837-3400.

10 McLENNAN - La jardinière ambulante au Centre A.V.C. de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
JEAN-CÔTÉ - La jardinière ambulante au sous-sol du presbytère de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.

11 PEACE RIVER - La jardinière ambulante au sous-sol de l'église catholique romaine de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
LETHBRIDGE - Atelier de formation en théâtre d'improvisation de 19h à 22h au Centre culturel de l'A.C.F.A. Info: Pierre Bourbeau ou Diane Déziel au 328-8506.
GIROUXVILLE - La jardinière ambulante à l'école de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
BONNYVILLE - Assemblée générale des parents francophones. Info: A.C.F.A. régionale au 826-5275.

11, 12, 13 et 14 CALGARY - La Société de théâtre de Calgary présente «La vie après le hockey». Info: La Société de théâtre de Calgary au 250-5501.

12 DONNELLY - La jardinière ambulante au Guy-Donnelly Sportex de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.
FALHER - La jardinière ambulante au Centre Notre-Dame de 9h30 à 11h30 pour les parents et leurs enfants de 0 à 5 ans. Info: Diane au 837-3400.

14 SAINT-PAUL - Brunch communautaire préparé par les Blés d'Or de 11h à 12h. Info: A.C.F.A. régionale au 645-4800.

19, 20, 26 et 27 EDMONTON - La troupe «La marée montante de la Société acadienne de l'Alberta présente «LE PIQUE-NIQUE de R. Morin Rossignol» au Théâtre français d'Edmonton à 20h. Info: 469-0829.

20 CALGARY - L'Education permanente tiendra L'EVENTAIL de 12h à 17h. Info: A.C.F.A. régionale au 250-5001.
JEAN-CÔTÉ - Assemblée annuelle du Comité culturel suivi par un souper et spectacle. Info: Marcel au 323-4522.

25 SAINT-PAUL - Assemblée annuelle pour tous les membres de l'A.C.F.A. régionale de Saint-Paul à 20h au Centre culturel. Info: 645-4800.
LETHBRIDGE - Atelier de formation en théâtre d'improvisation de 19h à 22h au Centre culturel de l'A.C.F.A. Info: Pierre Bourbeau ou Diane Déziel au 328-8506.

26 LETHBRIDGE - Souper-causerie (sujet à déterminer) au Centre culturel de l'A.C.F.A. régionale de 18h30 à 20h. Prière de réserver pour le souper au plus tard lundi le 22 janvier. Info: Pierre Bourbeau ou Diane Déziel au 328-8506.

27 RIVIÈRE-LA-PAIX - Assemblée annuelle de l'A.C.F.A. régionale. Info: A.C.F.A. régionale au 837-2296.

28 EDMONTON - La troupe «La marée montante de la Société acadienne de l'Alberta présente «LE PIQUE-NIQUE de R. Morin Rossignol» au Théâtre français d'Edmonton à 15h. Info: 469-0829.

29 SAINT-PAUL - Rencontre pour tous les intéressés à la gestion des écoles franco-albertaines au Centre culturel à 17h30. Info: 645-4800.

DATE À DÉTERMINER TANGENT - Assemblée annuelle des membres de la Société francophone de Tangent au Centre culturel. Info: Annie au 359-2126.



CBXFT Radio-Canada Alberta



Semaine du 23 au 29 décembre 1989

SAMEDI

11h00 **LES HÉROS DU SAMEDI**
12h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE À OTTAWA**
12h30 **LE VAGABOND**
13h00 **CINÉ-FAMILLE:** Tom et Jerry
15h00 **UNIVERS DES SPORTS**
16h30 **GÉNIES EN HERBE**
17h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
17h10 **VIRAGES**
18h00 **LA SOIRÉE DU HOCKEY MOLSON:** Philadelphie à Montréal
20h30 **SAMEDI DE RIRE** (Spécial de Noël)
21h30 **LA BANDE DES SIX**
22h30 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h50 **LES NOUVELLES DU SPORT**
23h05 **LA POLITIQUE FÉDÉRALE**
23h15 **TÉLÉ-SÉLECTION:** Un homme et une femme

DIMANCHE

11h00 **AUJOURD'HUI DIMANCHE**
12h00 **LA SEMAINE VERTE**
13h00 **LA COURSE DES AMÉRIQUES**
14h00 **RENCONTRES**
14h30 **LES MATINÉES DU DIMANCHE:** Les ballets Kirov de Leningrad
17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
18h05 **CE SOIR CETTE SEMAINE**
18h30 **FAUT VOIR ÇA!**
19h00 **STAR D'UN SOIR**
20h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** L'autobus du showbusiness (Spécial de Noël)
21h00 **LES BEAUX DIMANCHES:** Les enfants de l'espoir
22h45 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
23h05 **SCULLY RENCONTRE**
24h00 **MESSE DE MINUIT DE ROME**
01h15 **CINÉ-CLUB:** Un américain à Paris

LUNDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **BÊTES PAS BÊTES**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **AUJOURD'HUI EN FRANCE**
18h15 **NATIVITY PLAY IN A DRESSER**
18h30 **GEORGES ET L'ÉTOILE**
19h00 **INIMINIMAGIMO**
20h00 **UN SIGNE DE FEU**
21h00 **MES NOËLS EN ACADIE**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **NOËL AVEC LA MAÎTRISE DE QUÉBEC**
23h15 **CINÉMA:** Maria Chapdelaine

MARDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **MINI-QUIZ**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **LE TÉLÉJOURNAL**
18h05 **FILMS**
18h30 **ÉMILIE ET LE DRAGON**
19h00 **LA BANDE À OVIDE**
19h30 **SUPER SANS PLOMB**
20h00 **L'HÉRITAGE**
21h00 **DALLAS**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h20 **LE POINT**
22h55 **CINÉMA** Le prince et la danseuse

MERCREDI

16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **LE CHEVALIER LUMIÈRE**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h15 **À COMMUNIQUER**
18h30 **CARRIÈRES**
19h00 **LA BANDE À OVIDE**
19h30 **COMMENT ÇA VA?**
20h00 **LE GRAND REMOUS**
20h30 **JEUX DE SOCIÉTÉ**
21h00 **L'OR ET LE PAPIER**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h00 **CINÉMA:** Funny girl

JEUDI

15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **CHARAMOULE**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h15 **À COMMUNIQUER**
18h30 **MON PAYS, MES AMOURS**
19h00 **LA BANDE À OVIDE**
19h30 **CINÉ-FÊTE:** C'est pas parce qu'on est petit, qu'on peut pas être grand
21h30 **LA COUR EN DIRECT**
22h00 **LE TÉLÉ-JOURNAL**
22h25 **LE POINT**
23h05 **CINÉMA** Cabaret

VENDREDI

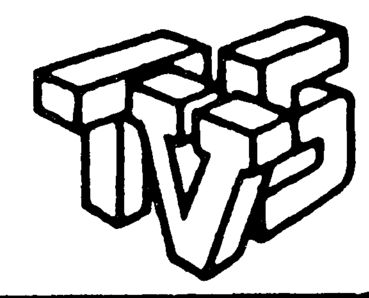
15h30 **LES SCHTROUMPFS**
16h00 **KIM ET CLIP**
16h30 **AU JEU**
17h00 **UNE PAIRE D'AS**
18h00 **CE SOIR**
18h15 **À COMMUNIQUER**
18h30 **LE TÉLÉJOURNAL**
19h00 **LE POINT**
19h25 **LA MÉTÉO**
19h30 **LA SOIRÉE DU HOCKEY:** Montréal à Edmonton
22h00 **À COMMUNIQUER**
22h30 **LASER 35-45**
23h30 **CINÉMA:** La rose pourpre du Caire

La bonne humeur revient au garage alors que Toussaint et Jean-Louis **(Maka Kotto et Michel Forget)** veulent donner un «coup de pouce» à René dans sa carrière de gérant d'artistes. Voyez **Super sans plomb**, le mardi **26 décembre** à **19h30** à Radio-Canada.



«Les Enfants de l'espoir», un film émouvant aux **Beaux Dimanches** de Radio-Canada, le **24 décembre** à **21h00**. En vedette: **Sian Leisa Davies et Huw Davies.**

La télévision internationale de langue française



Semaine du 23 au 29 décembre 1989

SAMEDI

12h00 **VIVA POUR LE MONDE**
13h00 **VIVA**
14h00 **TÉLÉTOURISME**
14h30 **LES ANIMAUX DU MONDE**
15h00 **CONTINENTS FRANCOPHONES**
16h00 **L'ÉCHIQUIER FÉDÉRAL**
16h30 **LE CANADA SUR DEUX ROUES**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **PARCOURS**
18h30 **SACRÉE SOIRÉE**
20h00 **GRAND ÉCHIQUIER**
22h25 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h55 **PARCOURS**
23h55 **SACRÉE SOIRÉE**
01h15 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

DIMANCHE

12h00 **CONTINENTS FRANCOPHONES**
13h00 **APOSTROPHES**
14h15 **LA MÉMOIRE DES BÂTISSEURS**
14h30 **OCÉANIQUES**
15h00 **TRENTE MILLIONS D'AMIS**
15h30 **L'ÉCOLE DES FANS**
16h15 **LE QUART D'HEURE DU PROCOPE**
16h30 **LE DIVAN**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **À COMMUNIQUER**
18h00 **APOSTROPHES**
19h15 **À COMMUNIQUER**
22h15 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h45 **À COMMUNIQUER**
23h15 **APOSTROPHES**
24h30 **À COMMUNIQUER**
03h30 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

LUNDI

12h50 **BONNE JOURNÉE!**
13h00 **NOËL EN EUROPE**
13h30 **TEMPS PRÉSENT**
14h30 **UNE NUIT DE NOËL À STORICHEHEIM**
15h00 **RÉCRÉATION**
15h20 **CROQUE-NOËL**
15h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
16h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
16h20 **NOËL À AWANS**
16h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
16h50 **BONNE SOIRÉE!**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **NOËL! NOËL! NOËL DES BERGERS**
18h00 **C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE J'LÀ CHANTE**
19h00 **THALASSA**
20h00 **MUSICALES**
21h00 **LES FOUS DU BRASSIN**
21h55 **JOURNAL TÉLÉVISÉ A2**
22h25 **NOËL! NOËL! NOËL DES BERGERS**
22h55 **C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE J'LÀ CHANTE**
23h55 **THALASSA**
24h55 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MARDI

12h50 **BONNE JOURNÉE!**
13h00 **JEUNES VIRTUOSES**
13h30 **LES FOUS DU BRASSIN**
15h00 **RÉCRÉATION**
15h20 **CROQUE-NOËL**
15h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
16h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
16h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
16h50 **BONNE SOIRÉE!**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **NOËL! NOËL! NOËL À L'ÉGLISE**
18h00 **USHUAIA**
18h30 **UN AMOUR TARDIF**
20h00 **CIEL, MON MARDI!**
21h30 **CARABINE FM**
22h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h30 **NOËL! NOËL! NOËL À L'ÉGLISE**
23h00 **USHUAIA**
23h30 **UN AMOUR TARDIF**
01h00 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

MERCREDI

12h50 **BONNE JOURNÉE!**
13h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
13h30 **USHUAIA**
14h00 **PARCOURS**
15h00 **RÉCRÉATION**
15h20 **CROQUE-NOËL**
15h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
16h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
16h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
16h50 **BONNE SOIRÉE!**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **CLUB DE L'EUROPE**
19h00 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
19h30 **TÉLÉOBJECTIF**
20h30 **MONTAGNE**
21h00 **LA BATAILLE DES ARDENNES**
22h15 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h45 **L'INFO-5** (2e édition)
23h15 **CLUB DE L'EUROPE**
24h15 **LES FRANCOFOLIES DE MONTRÉAL**
24h45 **TÉLÉOBJECTIF**
01h40 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

JEUDI

12h50 **BONNE JOURNÉE!**
13h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
13h30 **CLUB DE L'EUROPE**
14h30 **ANIMALIA**
15h00 **RÉCRÉATION**
15h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
16h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
16h30 **PAPIER GLACÉ**
16h50 **BONNE SOIRÉE**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **EX LIBRIS**
19h00 **AVIS DE RECHERCHE**
20h30 **PAPA POULE**
21h30 **HISTOIRES NATURELLES**
22h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h30 **L'INFO-5** (2e édition)
23h00 **EX LIBRIS**
24h00 **AVIS DE RECHERCHE**
01h15 **RADIO FRANCE INTERNATIONALE**

VENDREDI

12h50 **BONNE JOURNÉE!**
13h00 **L'INFO-5** (1ère édition)
13h30 **EURO SUD**
14h30 **PAPIER GLACÉ**
15h00 **RÉCRÉATION**
15h30 **LA VÉRITÉ EST AU FOND DE LA MARMITE**
16h00 **LA CHANCE AUX CHANSONS**
16h30 **DES CHIFFRES ET DES LETTRES**
16h50 **BONNE SOIRÉE!**
17h00 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2** Bulletin européen de nouvelles
17h30 **L'INFO-5** (2e édition)
18h00 **TEMPS PRÉSENT**
19h00 **L'ENFANT ET LES SORTILÈGES**
20h00 **ARTS ET FOLIE**
20h30 **PAPA POULE**
21h30 **CARGO DE NUIT**
22h05 **JOURNAL TÉLÉVISÉ DE A2**
22h35 **L'INFO-5** (2e édition)
23h05 **TEMPS PRÉSENT**
24h05 **L'ENFANT ET LES SORTILÈGES**
24h50 **RADIO FRANCE**

Pour votre plaisir!

L'histoire pittoresque des cartes de Noël

Il y a plus d'un siècle, soit en 1843, l'homme d'affaires londonien, Henry Cole, instaura la coutume de l'échange de cartes de Noël. L'idée de placer une carte de Noël dans une enveloppe lui vint seulement trois ans après la réforme postale anglaise qui permit, pour un penny, l'envoi de courrier aux ami(e)s proches et éloigné(e)s.

Henry Cole, n'ayant pas le temps d'écrire de messages personnels à chacun, demanda à un ami artiste de l'Académie Royale, John Calcott Horsley, de dessiner une carte. La carte comportait trois volets. La principale illustration représentait les plus âgé(e)s à une fête en famille levant leur verre pour porter un toast. Les volets latéraux évoquaient l'une des plus anciennes traditions de Noël, soit le don de nourriture et de vêtements aux pauvres. La carte avait comme voeu «Joyeux Noël et Bonne Année», le message le plus transmis aux Fêtes.

Les impressions originales de la première carte de Noël sont rares et précieuses. Apparemment, il en existe une douzaine. Deux de celles-ci font partie de la collection historique Hallmark.

À partir des années 1860, plusieurs compagnies de cartes de souhaits furent fondées en Angleterre.

Les motifs des cartes populaires de Noël des années 1860 et 1870 comportaient seulement quelques scènes religieuses. Les motifs les plus populaires étaient des paysages, des enfants, des fleurs, des portraits, des oiseaux, des animaux et des poissons.

Le Bostonien Louis Prang perfectionna dans les années 1870 un procédé de lithographie multicolore, utilisant souvent près de 20 couleurs sur une seule carte.

En 1881, Prang imprimait 5 millions de cartes par année, des cartes de Noël pour la plupart. Pour se procurer des motifs, il commanditait des concours artistiques, accordant comme prix des sommes aussi élevées que 1 000 $. (1881)

La majorité des grandes compagnies de cartes de souhaits d'aujourd'hui sont apparues autour de 1910 et, vers 1920, elles réussissaient à satisfaire à la demande pour des cartes de meilleure qualité et présentant de beaux motifs.

La Dépression survint en 1929. Les cartes de cette période se moquaient de la pauvreté et exprimaient avec ferveur l'espoir en des temps meilleurs.

L'industrie survécut pour ensuite faire face à la Deuxième Guerre mondiale. Des cartes de Noël spéciales furent conçues pour les soldats. Des messages comme «Au loin» et «Tu me manques» reflétaient la réalité de l'époque.

Les années 1950 donnèrent lieu à une demande pour plus d'humour dans les cartes de Noël. Ceci amena la production de cartes avec des pères Noël comiques et des rennes espiègles.

Les hippies, les symboles de paix et les motifs célébrant la première marche de l'homme sur la lune étaient en vogue pendant les années 1960 et 1970. Au début des années 1980, les motifs, dépeignant un fanatisme pour l'exercice physique, représentaient le père Noël portant survêtement et espadrilles et participant à des sports.

La tendance actuelle dans les cartes de Noël indique un intérêt renouvelé pour le rouge et le vert et les motifs traditionnels (arbres, couronnes et décors intérieurs) qui sont pittoresques et raffinés. Les cartes religieuses sont plus populaires que jamais, et plusieurs d'entre elles sont contemporaines avec un graphisme coloré et des messages courts et légers.

La coutume d'échange de cartes de Noël a persisté en dépit des guerres, des bouleversements économiques et de nombreux changements sociaux pendant plus d'un siècle qu'elle permet de se rapprocher, en pensée et en sentiments, des êtres chers au temps des Fêtes.

Source: Hallmark

Amnistie...

(suite de la page 5)

étaient des prisonniers politiques parrainés par des groupes de sympathisants canadiens.

Depuis sa création, en 1961, Amnistie Internationale oeuvre pour la libération des prisonniers politiques partout à travers le monde. Ce groupe est présent dans la majorité des pays et compte au Canada francophone sur plus de 200 groupes de membres.

Par ailleurs, Amnistie Internationale a lancé une campagne pour l'abolition de la peine de mort. Les personnes qui ont commis des crimes politiques ou de droit commun peuvent être exécutés dans près de cent pays alors que seulement 82 pays ont aboli ou suspendu la peine de mort. Amnistie Internationale estime que «la peine de mort constitue une violation des droits fondamentaux de la personne et s'y oppose dans tous les cas». Cet organisme entend surtout tenter de convaincre les autorités des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la Chine, de l'Afrique du sud, de l'Iran et de l'Iraq où les exécutions existent toujours. Amnistie Internationale s'appui notamment sur plusieurs cas, où des personnes condamnées à mort ont ensuite été trouvées non coupables des crimes dont elles étaient accusées.



Les réponses...

1. En 1843, la même année où le premier cantique de Noël, «A Christmas Carol» a été écrit. Dessiné par l'artiste John Calcott Horsley, elle fut envoyée par un homme d'affaires anglais du nom de Cole.
2. Le lait de poule (egg nog) a été polularisé dans le sud des États-Unis. La tradition voulait que le chef de famille serve lui-même cette boisson mousseuse.
3. De l'Allemagne du 17e siècle.
4. En l'an 349. Le Pape Julius officialisa cette date.
5. «Christmas» se trouve en Floride et «Santa Claus» en Indiana.
6. Henri VIII.
7. Les Britanniques en furent les initiateurs. Cette coutume avait pour but de porter chance.
8. En 1828, le médecin Joël Robert Poinsett, Ambassadeur américain délégué au Mexique y découvrit la fleur.
9. Le parlement puritain de Grande-Bretagne a aboli Noël en 1652 parce qu'il jugeait qu'il était immoral de ne rien faire durant une journée complète. De même, en 1659, quiconque observait la tradition de Noël était condamné par les puritains du Massachusetts à une amende de 5 shilling.
10. Joyeux Noël et Bonne Année.

(De toute l'équipe du Franco)

Les Caprices de Dame Nature!

Dame Nature... quelle autre grande dame pourrait se mesurer à elle, quand on sait que:

C'est arrivé un 17 décembre

En 1977, de la pluie verglaçante et de la neige s'abattent sur le sud du Manitoba, faisant 1 million $ de dégâts. Les régions rurales sont privées d'électricité jusqu'à ce qu'on redresse les milliers de poteaux renversés par la tempête.

C'est arrivé un 18 décembre

En 1979, une semaine de pluies abondantes (500 à 700 mm) provoquent des glissements de terrains et des éboulements dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique. Des routes et des voies ferrées sont bloquées, ce qui oblige l'évacuation de la population et des passagers des trains. Il y a plus de 3 millions $ de dégâts.

C'est arrivé un 19 décembre

En 1985, des rafales de vent à 157 km/h balaient la côte sud-ouest de Terre-Neuve. Tous les transports sont interrompus en raison des vents et de la poudrerie.

C'est arrivé un 20 décembre

En 1961, à Lethbridge (Alberta), on enregistre une chute spectaculaire de 22,7° de la température, qui passe de 3,3° à 5 h (vents du sud-ouest à 56 km/h) à -19,4° à 6 h (vents du nord à 23 km/h).

C'est arrivé un 21 décembre

En 1963, le service météorologique capte des images d'un nuage transmises par le satellite TIROS 8. Il s'agit de la première transmission automatique d'images par satellite captée au Canada.

C'est arrivé un 22 décembre

En 1979, une tempête ininterrompue déverse 79 mm de pluie à Toronto en 4 jours, inondant les sous-sols et interrompant le service téléphonique. La pluie et les températures douces (6,9°) anéantissent tout espoir d'un Noël blanc.

C'est arrivé un 23 décembre

En 1983, environ 125 passagers à destination de l'est à bord du train *Continental* de VIA arrivent à Toronto par avion, un froid rigoureux de -40° dans les Prairies ayant fait éclater les rails et geler les conduites de vapeur. Parti de Vancouver, le train arrive à Winnipeg avec 23 h de retard.

Source: Environnement Canada

PRIÈRE À SAINT-JUDE

Patron des causes désespérées

Ô glorieux apôtre Saint-Jude, l'Église vous honore et vous invoque comme patron des causes désespérées. Nous vous supplions humblement d'accueillir avec ferveur, ceux qui dans leur détresse mettent en vous leur confiance.

Venez au secours de tous ceux qui vous invoquent, exaucez leurs prières, obtenez-leur, avec la vie éternelle, la grâce qu'ils sollicitent de votre puissante intercession.

Nous vous promettons, en retour, de nous souvenir toujours de vos faveurs et de mieux vous faire connaître comme «patron des causes désespérées».

3 Pater Ave Gloire

Amen. **O.T.**

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e Rue
Dimanche: 10 h 30

Saint-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10 h

Sainte-Anne
9810 - 165e Rue
Dimanche: 11 h

Saint-Thomas d'Aquin
8760 - 84e Avenue
Samedi: 16 h 30
Dimanche: 9 h 30 et 11 h

Saint-Joachim
9928 - 110e Rue
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30
Lundi au vendredi: 17 h

Sainte-Famille à Calgary
1719 - 5e Rue S.O.
Samedi: 17 h
Dimanche: 10 h 30

CP Rail Avis public

CP Rail est heureuse d'annoncer que, conformément à l'alinéa 46 (1) (a) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), elle a conclu une entente avec certains clients relativement à leur participation à un projet de réduction de taux, pour la campagne agricole 1990-1991. Aux termes de l'alinéa 46 (1) (c) de la LTGO, CP Rail doit donner avis public de cette entente avec ses clients.
La réduction par rapport aux taux calculés en vertu de l'article 44 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et les conditions générales sont présentées ci-après:

- Les expéditeurs qui ont donné avis à l'Office national des transports du Canada de l'entente intervenue, conformément à l'alinéa 46 (1) (b) de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, sont les suivants :

Canbra Foods Ltd.
CSP Foods Ltd.

Niveau de la réduction de taux :
- 1,00 $ par tonne pour les wagons-citernes dont le chargement est d'au moins 170 000 lb.

Conditions générales :
- S'applique aux marchandises définies dans la LTGO, acheminées dans les wagons-citernes fournis par l'expéditeur.
- Le taux réduit s'applique au moment de la facturation initiale.
- La réduction s'applique uniquement aux chargements d'au moins 170 000 lb expédiés par wagons-citernes, qui sont en excédent du nombre réel de chargements de plus de 170 000 lb expédiés, aux termes de la LTGO, par un expéditeur particulier durant l'année civile 1988.
- S'applique uniquement au départ de points du réseau de CP Rail où le poids brut maximal admissible est d'au moins 263 000 lb.
- La compensation pour le millage établi avec les wagons-citernes s'appliquera.

Prise d'effet :
- Le 1er août 1990; valide jusqu'au 31 juillet 1991

Origines :
- Au départ des installations des clients participants situées sur le réseau de CP Rail à des points d'origine désignés comme tels dans le tarif établi aux termes de la LTGO.

Destinations :
- À destination de Thunder Bay, Ontario; aussi à destination des ports de Colombie-Britannique définis dans la LTGO qui sont desservis par CP Rail.

Référence tarifaire :
- CN/CP - tarif 4310

Droit d'appel :
Toute personne fondée à croire qu'elle sera lésée par le taux réduit proposé peut, dans les 30 jours à partir de la date de l'avis public, demander à l'Office national des transports l'autorisation d'en appeler du taux, conformément à l'article 48 de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest. Les demandes d'en appeler doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Mme Suzanne Clément
Secrétaire
Office national des transports du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0N9

avec copie du document à l'adresse suivante :

M. W.F. Smith
Conseiller juridique régional
Canadien Pacifique Limitée
Service du contentieux
B.P. 7000
Winnipeg (Manitoba) R3C 4E9
N° de télécopieur : (204) 946-3305



CN

SOUMISSION

POUR RÉNOVATIONS DE LA SECTION DE L'ÉDIFICE DES QUARTIERS GÉNÉRAUX, WHITECOURT, ALBERTA

Le tout consiste en travaux de démolition; travaux de blocs de ciment, nouvelles portes, divisions et finition; plomberie et accessoires; travaux de canalisation; pourvoir électrique et éclairage.

Des soumissions cachetées dans des enveloppes pré-adressées seront acceptées jusqu'à **midi, heure normale des Rocheuses, le mercredi 10 janvier 1990.**

Les documents de soumission sont disponibles au bureau de l'Administrateur des contrats, 16e étage, 10004 - 104e Avenue, Edmonton (Alberta), le ou après le jeudi 21 décembre 1989 sur dépôt **non-remboursable d'un chèque certifié de cinquante dollars (50 $)** pour chaque jeu, à l'ordre de la compagnie de chemins de fer du Canadien National. Les bureaux sont fermés les 25 et 26 décembre 1989, les 1er et 2 janvier 1990.

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la construction d'Edmonton, Edmonton, Alberta.

Les soumissions doivent être accompagnées d'un certificat de garantie égal à 10% de la soumission et à l'ordre de la Compagnie de chemins de fer Canadien National.

Informations techniques: Bureau de M. A.R. Johnsrude, Superviseur des chantiers de construction, Edmonton, Alberta, (403) 421-6855

Informations concernant la soumission: Bureau de M. D.J. Tibbs, l'Administrateur des contrats, Edmonton (Alberta), (403) 421-6382

La plus basse, ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

R.A. Walker
Vice-président sénior
Ouest canadien
Edmonton, Alberta

Bloc-notes

Le **BLOC-NOTES** est une chronique à la disposition de tout organisme voulant **annoncer un événement sans but lucratif** (sans frais d'admission) ex: réunion hebdomadaire, mensuelle, annuelle, exposition culturelle, rencontre de clubs sociaux, etc. Ce service est **GRATUIT.** L'information pertinente doit nous parvenir par le courrier au moins 15 jours avant la date prévue de l'événement. L'heure de tombée est **le jeudi à 16h.** Vous pouvez aussi vous adresser à votre agent communautaire régional de l'A.C.F.A. qui se fera un plaisir de vous aider.

Saint-Paul

RÉUNION mensuelle du Comité du musée historique de St-Paul le 3e lundi de chaque mois.

Vu que le LIVRE HISTORIQUE DE SAINT-PAUL - SAINT-EDOUARD ne sera pas publié avant les premiers mois de 1990, il fut décidé d'émettre des CERTIFICATS D'ACHATS pour que les personnes qui le désirent puissent en faire des cadeaux pour Noël/89 ou le Jour de l'An 1990. Alors si vous voulez faire cadeau de ce livre simplement communiquer avec le secrétaire-trésorier, Jules Brabant, C.P. 278, Saint-Paul, Alberta TOA 3A0, téléphone bureau 645-4449, résidence 645-3651.

29/12

Réunion du Conseil de l'A.C.F.A. régionale de Saint-Paul tous les 3e mercredi du mois.

29/12

Rivière-la-Paix

FALHER

Réunion mensuelle des Chevaliers de Colomb au sous-sol de l'église Sainte-Anne à 19h30 le 2e mercredi de chaque mois.

29/12

Tangent - La bibliothèque au Centre culturel est maintenant ouverte, du lundi au vendredi de 10h à 16h. Pour de plus amples informations appelez Annie au 359-2126.

26/1

Edmonton

VOULEZ-VOUS participer plus activement à la communauté francophone? Devenez membre des Jeunes Entrepreneurs francophones en contactant Mario Bergeron au 465-2943 ou Clément Lavoie au 465-1092 ou en assistant à notre réunion mensuelle (chaque 2ème mercredi du mois).

(PJA)

La chorale «Les Chantamis» recrute présentement des gens désirant faire partie de la chorale à partir du mois de janvier. Tous les mardis soir à l'école Maurice-Lavallée, 8828 - 95e Rue de 19h15 à 21h30. Pour plus d'information, appelez Lise au 466-3099, après 18h ou Len au 481-6180 après 18h.

5/1/90



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

M.P.K.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

C.G.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

C.G.

Travaux publics Canada | Public Works Canada

DÉMONSTRATION D'INTÉRÊT À FOURNIR DE L'ESPACE À BUREAUX DISPONIBLE POUR LOCATION À EDMONTON, ALBERTA

Travaux publics Canada anticipe d'avoir besoin d'espace à bureaux au cours des prochains 3 à 12 mois et souhaite recevoir des lettres d'intérêt de la part de propriétaires pour la location d'environ 3,000 mètres carrés d'espace à bureaux utilisable et d'entreposage dans la ville d'Edmonton, Alberta, pour des opérations administratives ayant peu affaires avec le public.

Cet espace sera requis pour un terme de location de cinq (5) ans. Cet espace devrait être situé à l'intérieur des limites de la ville d'Edmonton à moins de 500 mètres d'un transport public fournissant un service à toutes les trente minutes.

Tous les édifices doivent être accessibles aux handicapés, avoir les meilleurs systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé sur le marché et être capables d'accommoder une concentration d'ordinateurs. De plus, les lettres d'intérêt doivent indiquer:

(a) Les noms et adresses des édifices.
(b) Le montant d'espace disponible pour location, l'endroit spécifique dans l'édifice et la date que l'espace sera disponible.
(c) Si les édifices ont un embarcadère et des monte-charges (quels étages sont desservis par les monte-charges)

Les parties intéressées peuvent répondre en écrivant à:

Le Gestionnaire régional
Politique et administration des contrats
Suite 1000, 9700 avenue Jasper
Edmonton, Alberta
T5J 4E2
et doivent être reçues le ou avant **le 10 janvier 1990.**

Travaux publics Canada se réserve le droit d'utiliser la liste des parties intéressées pour demander des soumissions pour d'autres projets similaires dans la même périphérie géographique.

Travaux publics Canada se réserve aussi le droit de demander des soumissions publiques concernant quelques-unes ou toutes les exigences notées plus haut.

L'information sur le procédé qui sera utilisé pour identifier ceux qui seront invités à soumissionner, peut être obtenue en écrivant à l'adresse mentionnée plus haut ou en communiquant avec **M. Mel Geres au (403) 495-3288.**

Canadä

Petites annonces

Dans le but de vous offrir un meilleur service Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.

Tarifs: 4 $ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7 $ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots: 10¢ de plus par mot. Annonces encadrées: ajoutez 2,50 $ pour l'encadrement.

Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce ne sera acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce et aucune annulation ne sera acceptée après le lundi à midi. Toute annulation peut être faite par téléphone en composant le **465-6581**
Nous n'acceptons pas les frais d'appel. Faites votre chèque ou mandat-poste à l'ordre de:
Le Franco, 8923, 82 Avenue, Edmonton (Alberta), T6C 0Z2

Edmonton

Leçons de piano, demeure près de l'école francophone, Appelez au 469-8315.

29/12

«La Coop Le Quartier du Collège» a présentement à louer une unité de 3 chambres à 514 $/mois. Appelez Louise au 468-1819.

26/1

Provincial

Préparons l'avenir de nos enfants...à la pré-maternelle. Une école conçue pour les enfants de 3 et 4 ans dont au moins un des parents est francophone. Pour plus d'informations communiquer avec la Fédération des Parents francophones de l'Alberta 468-6934.

05/90

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Gestionnaire régional, Politique et administration des contrats, Travaux publics Canada, suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta) T5J 4E2, téléphone (403) 495-3213, seront reçues jusqu'à 14 h, à la date limite déterminée.

PROJET

N° 685166 - POUR PARCS CANADA
CALGARY, ALBERTA
ÉDIFICE HARRY HAYS
BUREAUX DES SERVICES DES PARCS CANADIENS
CHAMBRES 572 et 574

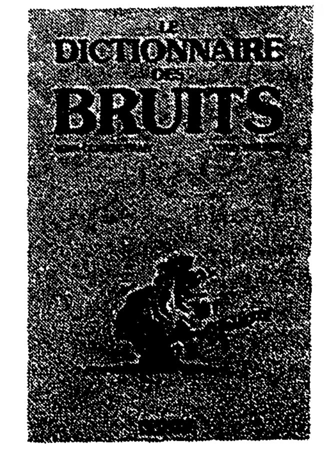
Date de fermeture: **le 5 janvier 1990**

Les documents de soumission sont disponibles à la chambre 632, 220 - 4e avenue, S.E., Calgary, Alberta et à la suite 1000, 9700 avenue Jasper, Edmonton (Alberta). Ils peuvent également être consultés aux bureaux de l'Association de la construction à Calgary et à Edmonton.

La plus basse, ou toute autre soumission ne sera pas nécessairement acceptée.

Canadä

Mon livre de chevet



TITRE:	LE DICTIONNAIRE DES BRUITS		ÉDITIONS **de l'Homme**
AUTEUR:	*Jean-Claude Trait et Yvon Dulude*		
COLLECTION:			I.S.B.N.
SUJET:	Généralités	24,95 $ / 450 pages	2-7619-0841-4

Le Dictionnaire des bruits, c'est une foule de «cronk!», de «garoumph!», de «titiclop!» et autres «tzing!» classés, analysés et interprétés avec soin et humour. C'est aussi le dictionnaire des cris, des exclamations et des interjections, de tous les sons bizarres et de tous les mots se rattachant plus ou moins directement à l'univers des bruits.

Un dictionnaire désopilant, essentiel, qui séduira même ceux qui ne peuvent ou ne veulent rien entendre.

Ce livre est disponible à la Librairie Le Carrefour d'Edmonton et de Calgary



Éducation permanente - Faculté Saint-Jean - University of Alberta

Cours populaires... session hiver 1990
Cours débutant en janvier

RÉGION D'EDMONTON

Anglais langue seconde (niveaux intermédiaire et avancé)
Dates: le samedi - du 13 janvier au 21 avril
Heure: de 13h à 16h
Frais de scolarité: 150 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Ce programme vise les francophones qui ont une certaine connaissance de l'anglais et qui veulent s'améliorer.

Espagnol
Dates: les lundis et mercredis - du 15 janvier au 26 mars
Heure: de 19h30 à 21h30
Frais de scolarité: 120 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Une introduction à la langue espagnole.

Français écrit pour francophones I
Dates: le mardi - du 16 janvier au 20 février
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 45 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Ce cours s'adresse aux adultes qui parlent déjà français et qui veulent revoir les éléments de la grammaire française. Chaque élément à l'étude comprend des exercices grammaticaux, des textes de compréhension, un exercice de traduction de l'anglais au français et une rédaction. Le cours Français écrit pour francophones II se donnera à partir du 27 février, Français écrit pour francophones III à partir du 10 avril.
LES APPRENANTS DEVRONT SE PROCURER LE LIVRE **EN BONNE FORME** AINSI QUE LE CAHIER DE TRAVAIL QUI L'ACCOMPAGNE Prix: 44 $.

Grammaire oblige
Dates: les vendredis et samedis - 19, 20, 26 et 27 janvier
Heure: de 8h30 à 16h30
Frais de scolarité: 115 $ (inclus le manuel et 400 pages)
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Un cours orienté sur le travail de bureau; révision des règles grammaticales et mise à jour des procédures à suivre dans la rédaction de lettres.

Un historique de l'Ouest et de sa francophonie
Dates: le jeudi - du 25 janvier au 29 mars
Heure: de 19h à 21h
Frais de scolarité: 60 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Un aperçu de l'histoire des francophones dans l'Ouest: l'historique, l'économie, le social, la politique et le culturel.

Introduction au ski de randonnée
Dates: les samedis - 13 et 20 janvier
Heure: de 13h à 16h
Frais de scolarité: 20 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Un cours qui a pour but d'initier l'apprenant aux divers aspects du ski de randonnée: comment choisir la cire, techniques de cirage, techniques de ski, etc. Une approche théorique ainsi que pratique au sport.

Tai Chi II
Dates: le mardi - du 16 janvier au 20 mars
Heure: de 19h à 21h
Frais de scolarité: 60 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Un ancien exercice chinois de 800 ans qui a pour but d'améliorer la santé physique et mentale et de réduire les effets du stress. Cette instruction est autorisée par le maître Moy Lin Shin et est offerte par la société Taoiste Tai Chi du Canada. Prérequis: Tai Chi I ou l'équivalent.

Traitement de texte - Word Perfect - niveau débutant
Dates: le mercredi - du 17 janvier au 21 février
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 50 $ (plus manuel 40 $)
Lieu: pièce 201, Faculté Saint-Jean
Description: Le cours s'adresse aux débutants et comprend l'introduction, la familiarisation et les éléments d'utilisation du logiciel Work Perfect version 4.2. Le premier soir sera consacré à l'enseignement du DOS, soit l'utilisation de l'ordinateur en tant que tel. Le niveau intermédiaire sera offert à partir du 28 février.

Introduction aux techniques de jeu
Dates: le mercredi - du 17 janvier au 4 avril
Heure: de 19h à 22h
Frais de scolarité: 100 $
Lieu: Faculté Saint-Jean
Description: Découvrez le plaisir de jouer. La formation proposée s'inspire de la célèbre méthode développée à New York par Lee Strasberg et l'Actor's Studio. Elle permet la découverte des mécanismes simples et naturels du jeu, accessibles à tous: comment éliminer sa peur du ridicule, développer sa spontanéité, apprendre à se concentrer, acquérir des moyens efficaces de détente, de comprendre l'esprit d'un groupe et acquérir de la confiance en soi. Le cours se termine par un exercice public.

RÉGION DE CALGARY

Grammaire par l'écriture et la lecture
Dates: le mercredi - du 24 janvier au 14 mars
Heure: de 19h à 21h30
Frais de scolarité: 60 $
Description: Ce cours s'adresse aux francophiles qui désirent améliorer leur connaissance du français parlé. Notions grammaticales, prononciation et activités favorisent l'apprentissage sont au programme.

Cours de premiers soins
Dates: le mardi et jeudi - du 23 janvier au 12 février
Heure: de 19h à 22h
Frais de scolarité: 50 $
Description: Ce cours vous enseignera les principes et les techniques de secourisme tels que: respiration artificielle, traitement des plaies, hémorragie, brûlure, empoisonnement, resssuscitation cardio-pulmonaire pour enfants et bébés, etc. Le cours répond aux exigences du département des Services sociaux de l'Alberta; trois certificats valables pour trois ans seront remis à ceux et celles qui réussiront le cours.

Soirée d'information sur les «REER» (Régime Enrégistré d'Épargne Retraite)
Date: le lundi 15 janvier
Heure: de 19h30 à 21h
Frais de scolarité: gratuit
Description: Donnée par Mme Louise Fournet, M.B.A., l'exposé préparera les participants à des déductions intéressantes au temps de l'impôt. Le tout sera suivi d'une période de questions.

RÉGION DU NORD-OUEST

Falher

Aider mes enfants à exister
Dates: 18, 19, 20, 21, 25, 26, 27 et 28 janvier
Frais de scolarité: 35 $
Lieu: Centre Notre-Dame
Personne ressource: Sr Edith Boucher

Girouxville

Art oratoire
Dates: 22, 24 et 26 janvier
Heure: de 19h à 22h
Frais de scolarité: 30 $
Lieu: à déterminer
Personne ressource: Yvon Mahé

RÉGION DU NORD-EST

Bonnyville

Perfectionnement du français
Dates: le lundi - du 15 janvier au 19 mars
Lieu: École secondaire Notre-Dame
Frais de scolarité: 35 $
Description: Ce cours est adapté aux besoins des personnes désirant perfectionner leur français écrit et parlé au bureau; soit le procès-verbal, le rapport, la lettre, l'appel téléphonique, etc.

Cours de tissage
Dates: le mercredi - du 17 janvier au 21 mars
Lieu: pièce 5, Centre culturel
Frais d'inscription: à déterminer
Personne ressource: Anne Pélerin

Plamondon

Français langue seconde (niveau débutant)
Dates: le mardi et jeudi - du 9 janvier au 8 février
Heure: de 19h30 à 21h30
Personne ressource: Reed Gauthier

Saint-Paul

Français de base
Dates: le lundi - du 29 janvier au 2 avril
Heure: de 19h à 21h
Lieu: bureaux de l'A.V.C.
Frais de scolarité: aucun
Personnes ressources: Daniel Trahan, Anne Côté
Description: Ce cours s'adresse surtout aux analphabètes.

Perfectionnement du français
Dates: le mercredi - du 17 janvier au 7 mars
Heure: de 19h à 21h30
Lieu: bureaux de l'A.V.C.
Frais de scolarité: 35 $
Personne ressource: Charles Salomon
Description: Ce cours est adapté aux besoins des personnes désirant perfectionner leur français écrit et parlé au bureau, soit le procès-verbal, le rapport, la lettre, l'appel téléphonique, etc.

Français langue seconde
Dates: le mardi et jeudi - du 16 janvier au 8 mars
Heure: de 19h à 21h30
Lieu: bureaux de l'A.V.C.
Frais de scolarité: 35 $
Personne ressources: Richard Blouin
Description: Pour parents anglophones qui ont des enfants en immersion et pour autres personnes intéressées à apprendre le français.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:
Éducation permanente
Faculté Saint-Jean
University of Alberta
8406, rue Marie-Anne Gaboury (91e)
Edmonton, Alberta
T6C 4G9
468-1582
ou
les centres de l'Éducation permanente:
Région de Calgary..........297-4023
Région de nord-ouest..........837-2063
Région du nord-est..........645-6214
Région de Morinville/Legal..........961-3665

Les centres régionaux sont des sociétés indépendantes parrainées par les Alberta Vocational Centres de Lesser Slave Lake, de Lac La Biche et de Calgary, en coopération avec la Faculté Saint-Jean.